



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITE FINANCIER

**Cent soixante-deuxième session**

**Rome, 23 - 25 mai 2016**

**Comptes annuels vérifiés de 2015**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**M. Nicholas Nelson**  
**Directeur de la Division des finances et de la Trésorerie**  
**Programme alimentaire mondial**  
**Tél: +3906 6513 6410**

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*



mq385

### RÉSUMÉ

- Le Secrétariat du PAM a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2015, accompagnés de l'opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Le Commissaire aux comptes, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.
- Le présent document est soumis au Conseil d'administration en application du paragraphe 6 (b) de l'article XIV du Statut et des articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du PAM, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil d'administration. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.
- En outre, pour la cinquième année consécutive, les états financiers sont accompagnés d'une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit une assurance spécifique concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.
- Depuis 2008, les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le document sur les comptes annuels sont présentées à la même session que le rapport du Commissaire aux comptes. Ces réponses figurent dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (FC162/9).

### INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER DE LA FAO EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier de la FAO est invité à avaliser les "Comptes annuels vérifiés de 2015" du PAM, qui sont présentés au Conseil d'administration du PAM pour approbation.

#### Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM d'approuver le document intitulé "Comptes annuels vérifiés de 2015".**



**Programme Alimentaire Mondial**

**Session annuelle  
du Conseil d'administration  
Rome, 13–17 juin 2016**

Distribution: générale

Date: 10 mai 2016

Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2016/6-A/1

Ressources, questions financières et budgétaires

**Pour approbation**

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## **Comptes annuels vérifiés de 2015**

Le Secrétariat a le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'exercice 2015, accompagnés de l'Opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Le Commissaire aux comptes, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document est soumis au Conseil d'administration conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du Programme alimentaire mondial, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Le présent document contient une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit des assurances précises concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.

Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes sont présentées dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2016/6-H/1).

### **Coordonnateurs responsables:**

M. M. Juneja  
Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la  
gestion des ressources et Directeur financier  
tél.: 066513-2885

M. N. Nelson  
Directeur  
Division des finances et de la Trésorerie  
tél.: 066513-6410

Mme T. Tropea  
Chef  
Sous-Division de la comptabilité générale  
tél.: 066513-2426

**Projet de décision\***

Le Conseil:

- i) approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2015, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 3 914 774,27 dollars É.-U. pour l'exercice 2015 au titre d'annulations de créances; et
- iii) prend note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2015 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<u>PRÉSENTATION</u>	1
<u>PROJET DE DÉCISION</u>	2
<u>SECTION I</u>	4
• <u>Déclaration de la Directrice exécutive</u>	4
• <u>Déclaration sur le contrôle interne</u>	14
• <u>État I</u>	19
• <u>État II</u>	20
• <u>État III</u>	21
• <u>État IV</u>	22
• <u>État V</u>	23
• <u>Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2015</u>	24
<u>SECTION II</u>	64
• <u>Lettre d'accompagnement du Rapport du Commissaire aux comptes</u>	65
• <u>Rapport du Commissaire aux comptes</u>	66
• <u>Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2015</u>	69
<u>ANNEXE I</u>	89
<u>Liste des sigles utilisés dans le présent document</u>	90

## Section I

# Déclaration de la Directrice exécutive

### Introduction

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration (ci-après dénommé "le Conseil"), pour approbation, les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM), établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. L'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de 2015, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil, comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.
2. Le PAM s'acquitte de son mandat conformément au Plan stratégique pour 2014–2017, qui décrit les activités qu'il mène pour atteindre son but global – éliminer la faim dans le monde. La mise en œuvre de tous ses programmes est appuyée par un Cadre de résultats stratégiques qui précise les résultats et paramètres permettant à l'institution de suivre l'efficacité de ses programmes et d'en rendre compte en toute transparence et de manière responsable. La présentation des résultats opérationnels est complétée par des informations sur la gestion et des données financières, deux aspects essentiels garantissant que le PAM s'acquitte de sa mission. En 2015, le Plan stratégique en vigueur est resté la base des activités mais l'année a aussi été marquée par la préparation d'un nouveau Plan stratégique pour 2017-2021 qui devrait pleinement aligner le PAM sur les objectifs de développement durable.
3. Les événements de 2015 donnent à penser que les situations d'urgence de grande ampleur sont désormais la règle au PAM. Durant la quasi-totalité de l'année, le PAM a dû affronter des situations de crise (six de niveau 3 et six de niveau 2). Il a notamment fait face aux conséquences catastrophiques du séisme au Népal et aux résultats de l'escalade dramatique du conflit au Yémen. La communauté internationale a conscience des enjeux – le PAM a reçu en 2015 la somme de 4,8 milliards de dollars de contributions en faveur de ses activités, soit le deuxième niveau le plus élevé de son histoire. Il a également été le premier bénéficiaire de l'aide fournie en réponse aux appels humanitaires, recevant un tiers des contributions globales. Près de la moitié des contributions à emploi spécifique a été affectée aux six crises de niveau 3.
4. En tant qu'organisation entièrement financée par des contributions volontaires, le PAM est tenu de satisfaire aux normes les plus rigoureuses en matière de gestion financière et budgétaire et d'information financière. En 2015, il a continué d'améliorer la transparence et l'obligation redditionnelle, la gestion des risques financiers et le contrôle interne.

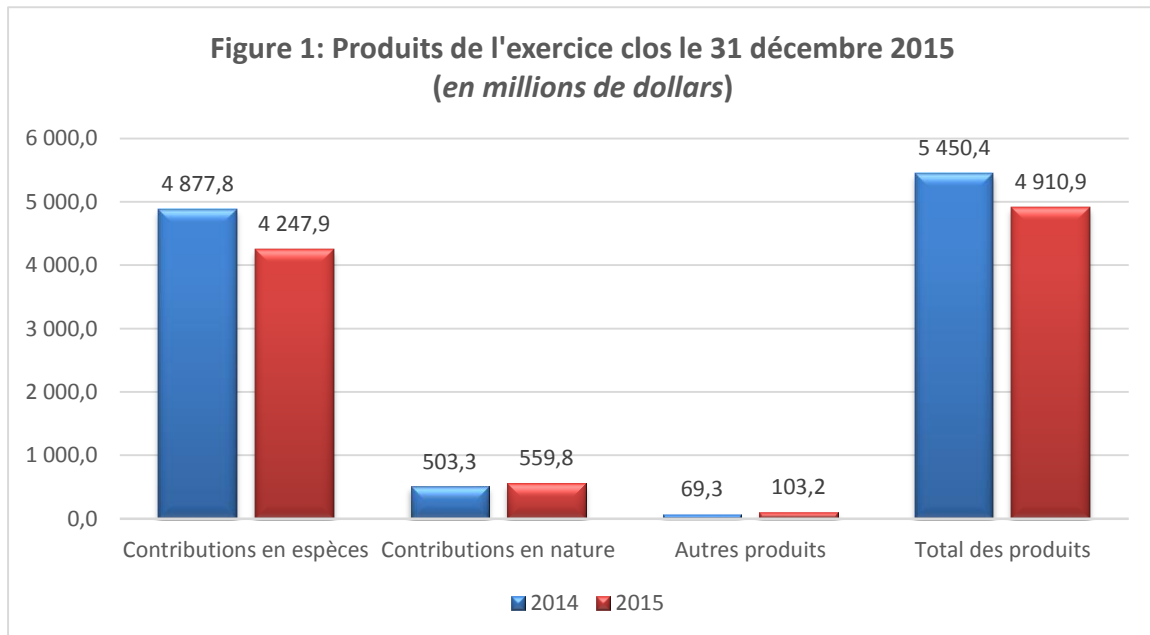
### Analyse des résultats financiers et budgétaires

#### Résumé

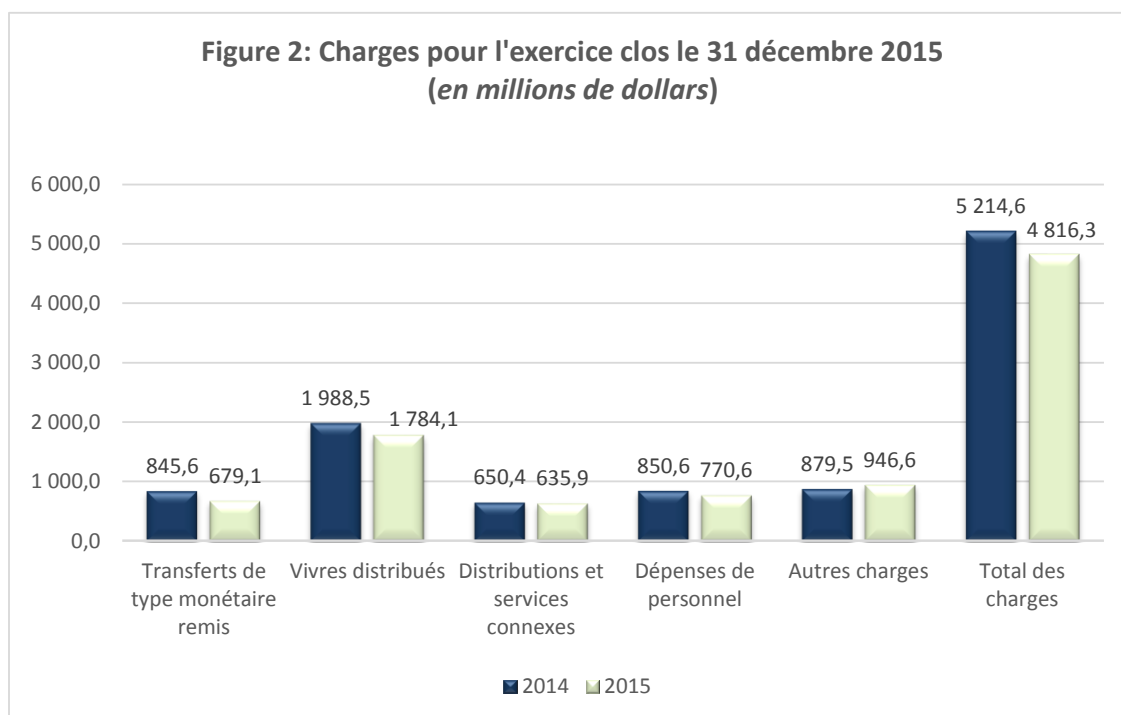
5. Il ressort de l'analyse des résultats financiers et budgétaires que les produits et les charges ont diminué et le budget a augmenté en 2015. Cette analyse montre la solidité financière du PAM puisque les montants de l'actif net (soldes des fonds et des réserves) sont en hausse par rapport à 2014. Elle met en évidence que les services du PAM font l'objet d'une demande croissante pour répondre aux besoins essentiels des bénéficiaires.
6. En conformité avec les normes IPSAS, les règles d'information financière du PAM prévoient que les contributions sont comptabilisées en tant que produits dès lors qu'elles sont confirmées par écrit, tandis que les dépenses sont inscrites en charges au moment de la remise des produits alimentaires ou des transferts de type monétaire. Un décalage est donc inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Ainsi, pour l'exercice 2015, les ressources disponibles correspondent au solde des fonds à la fin de l'exercice 2014 et aux nouvelles

contributions confirmées par les donateurs pendant l'exercice 2015. Par conséquent, selon que le PAM utilise le solde de ses fonds, ou au contraire le reconstitue, il est possible que les charges soient supérieures ou inférieures aux produits de l'exercice.

### Résultats financiers de l'exercice 2015



7. Le montant total des produits de l'exercice 2015 s'est élevé à 4 910,9 millions de dollars, en diminution de 539,5 millions de dollars, soit 10 pour cent, par rapport au montant de 5 450,4 millions de dollars enregistré en 2014.
8. Cette baisse est principalement due à la diminution de 629,9 millions de dollars des contributions en espèces, soit 13 pour cent, par rapport à 2014.
9. Les autres produits, qui se montent à 103,2 millions de dollars en 2015, comprennent les éléments suivants:
  - écarts de change: perte de 34,1 millions de dollars;
  - rendement des placements: 3,7 millions de dollars; et
  - autres produits, générés par la fourniture de biens et services ainsi que par la vente de denrées endommagées et autres biens inutilisables: 133,6 millions de dollars.



10. En 2015, les charges du PAM se sont chiffrées à 4 816,3 millions de dollars, un recul de 398,3 millions de dollars, soit 8 pour cent, par rapport à 2014.
11. Le coût des transferts de type monétaire a baissé et s'est établi à 679,1 millions de dollars, contre 845,6 millions de dollars en 2014. Ce recul de 166,5 millions de dollars, soit 20 pour cent, est en grande partie dû à la moindre utilisation des transferts de type monétaire dans le cadre des interventions menées pour répondre à la crise syrienne résultant d'un déficit de financement de cette situation d'urgence.
12. La quantité de produits alimentaires distribuée en 2015 est passée à 3,1 millions de tonnes, contre 3,2 millions de tonnes en 2014, la valeur en étant de 1 784,1 millions de dollars, soit 10 pour cent de moins. Cinquante huit pour cent de la quantité et 50 pour cent de la valeur des produits alimentaires distribués l'ont été en faveur d'opérations de grande ampleur menées en rapport avec la crise en République arabe syrienne ainsi qu'en Éthiopie, au Pakistan, au Yémen, au Soudan du Sud, au Soudan et au Kenya.
13. Les dépenses de personnel sont passées à 770,6 millions de dollars, contre 850,6 millions de dollars en 2014. Cette baisse de 80,0 millions de dollars, soit 9 pour cent, est principalement imputable à l'augmentation des engagements au titre des prestations dues au personnel recruté au plan local, tels que déterminées par l'évaluation actuarielle.
14. Les services contractuels et autres services sont passés de 572,8 millions de dollars en 2014 à 645,0 millions de dollars, en raison de l'augmentation des coûts des services aériens au Soudan du Sud et au Népal.
15. La catégorie "Autres charges" à la figure 2 ci-dessus se décompose de la manière suivante:
  - a) fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement: 167,3 millions de dollars;
  - b) services contractuels et autres services: 645,0 millions de dollars;
  - c) charges financières: 2,2 millions de dollars;
  - d) dépréciation et amortissement: 52,4 millions de dollars; et
  - e) autres charges: 79,7 millions de dollars.



## Excédent

16. L'exercice 2015 s'est soldé par un excédent des produits sur les charges de 94,6 millions de dollars, à comparer au montant de 235,8 millions de dollars en 2014. Cette diminution de 141,2 millions de dollars s'explique par les dates retenues pour comptabiliser les produits et les charges (comme indiqué au paragraphe 6) et par les éléments suivants:
- la diminution de 573,4 millions de dollars du produit des contributions, qui est passé de 5 381,1 millions de dollars en 2014 à 4 807,7 millions de dollars en 2015;
  - la diminution de 398,3 millions de dollars des dépenses, qui sont passées de 5 214,6 millions de dollars en 2014 à 4 816,3 millions de dollars en 2015. Cette baisse est principalement due à la réduction des distributions en faveur des bénéficiaires du PAM (à la fois de transferts de type monétaire et de produits alimentaires).

## Situation financière à la fin de l'exercice 2015

### Résumé de la situation financière au 31 décembre 2015 (en millions de dollars)

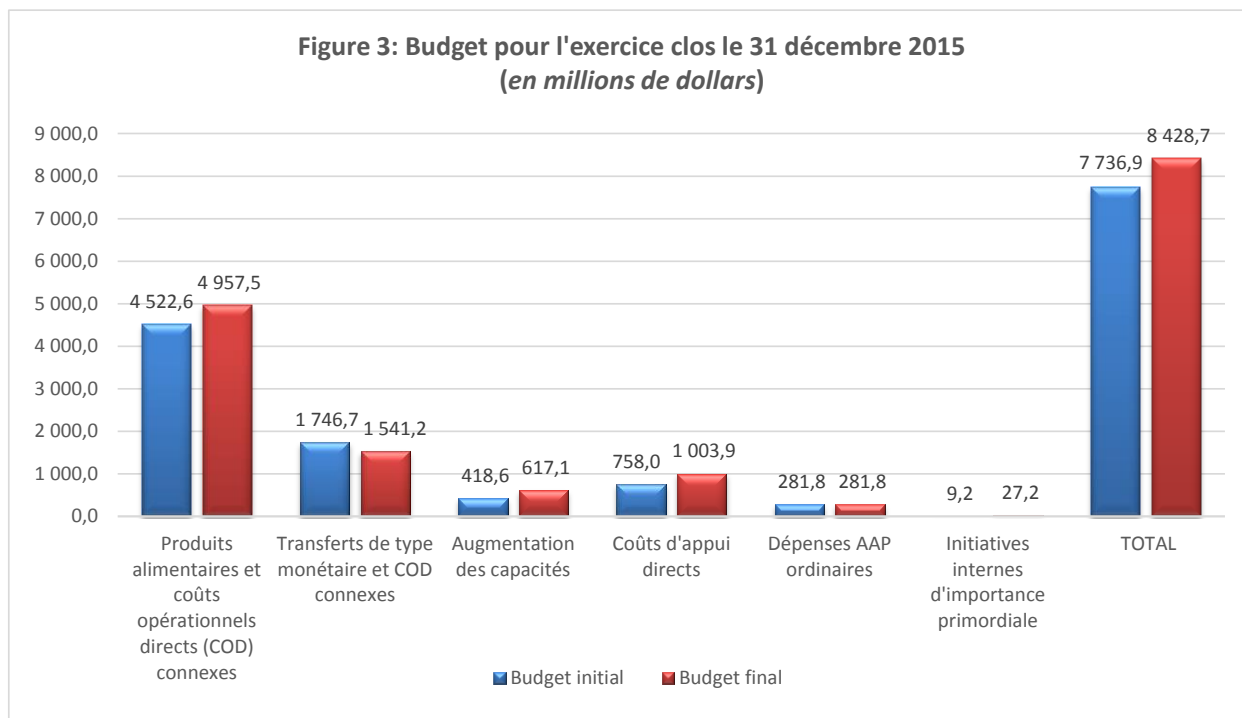
	2015	2014
Actifs courants	4 582,3	4 476,6
Actifs non courants	648,5	676,1
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>5 230,8</b>	<b>5 152,7</b>
Passifs courants	(535,9)	(585,3)
Passifs non courants	(685,7)	(644,7)
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>(1 221,6)</b>	<b>(1 230,0)</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 009,2</b>	<b>3 922,7</b>
Soldes des fonds	3 710,7	3 591,3
Réserves	298,5	331,4
<b>TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET DES RÉSERVES</b>	<b>4 009,2</b>	<b>3 922,7</b>

17. Au 31 décembre 2015, les actifs nets du PAM se montaient au total à 4 009,2 millions de dollars, confirmant la solidité de la situation financière d'ensemble. Sur le montant total de ces actifs nets (soldes des fonds et réserves), 3 375,6 millions de dollars ont trait aux projets du Programme, ce qui représente environ cinq mois d'activités opérationnelles (six mois en 2014). Le reste a trait au Fonds général, aux comptes spéciaux, aux réserves, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale. Les soldes des fonds opérationnels se rapportent à l'appui des donateurs principalement destiné à des programmes spécifiques à différents stades d'exécution, au titre desquels les dépenses et les réductions correspondantes des soldes ne sont comptabilisées qu'au moment de la remise des produits alimentaires ou des transferts de type monétaire. La réduction des réserves observée en 2015 est due à une diminution de 51,5 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP), en partie compensée par un relèvement du Compte d'intervention immédiate.
18. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme a diminué de 86,6 millions de dollars, soit 5 pour cent, passant de 1 676,0 millions de dollars en 2014 à 1 589,4 millions de dollars en 2015. Cette diminution tient essentiellement à la réduction du produit des contributions en 2015. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme du PAM figurant sous la rubrique des fonds de catégories d'activités, soit 996,9 millions de dollars, couvrent trois mois d'activités opérationnelles (trois mois en 2014).
19. Les contributions à recevoir ont augmenté de 77,0 millions de dollars, soit 4 pour cent, passant de 2 192,9 millions de dollars en 2014 à 2 269,9 millions de dollars en 2015. Cet accroissement est principalement dû à une période de collecte plus longue que celle de 2014.

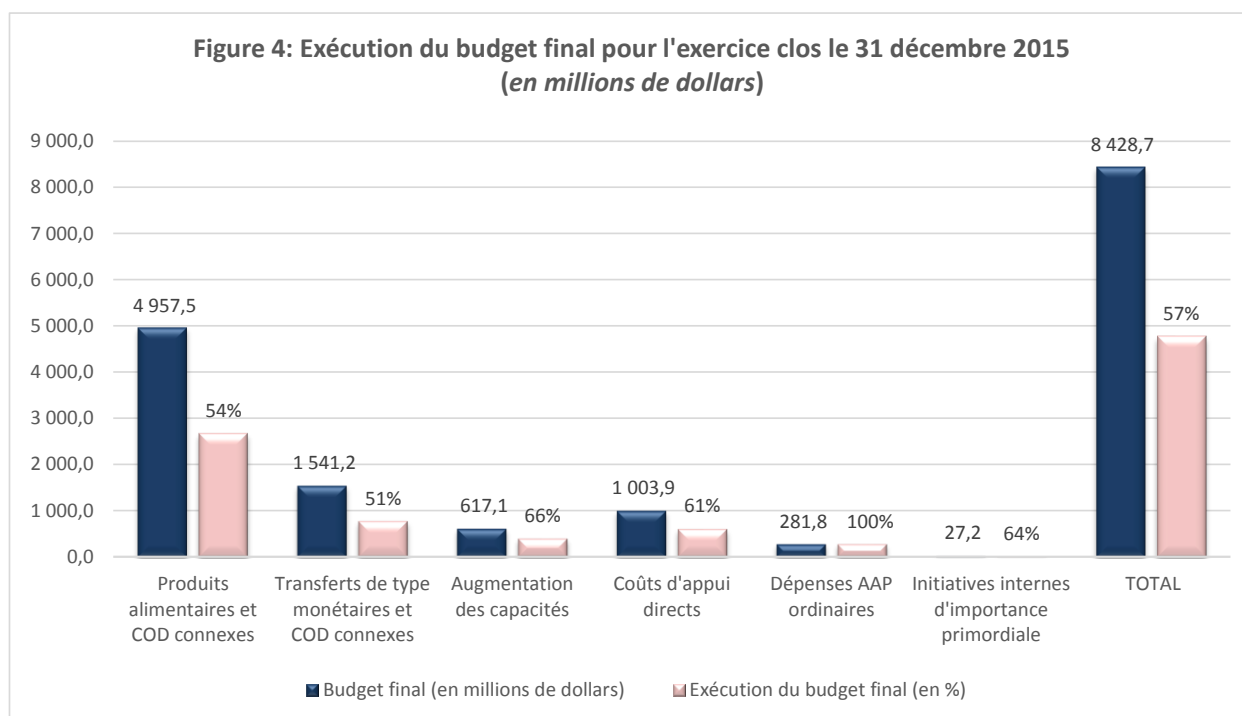
20. À la fin de l'exercice 2015, la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM avait augmenté de 68,5 millions de dollars, soit 12 pour cent, par rapport à 2014, en raison principalement d'une augmentation du volume des stocks qui était de 0,2 million de tonnes, soit 22 pour cent (0,9 million de tonnes en 2014 contre 1,1 million de tonnes en 2015). Sur la base de la moyenne historique des distributions de produits, le stock de 1,1 million de tonnes de produits alimentaires représente quatre mois d'activités opérationnelles.

## Analyse budgétaire

### Base d'établissement du budget

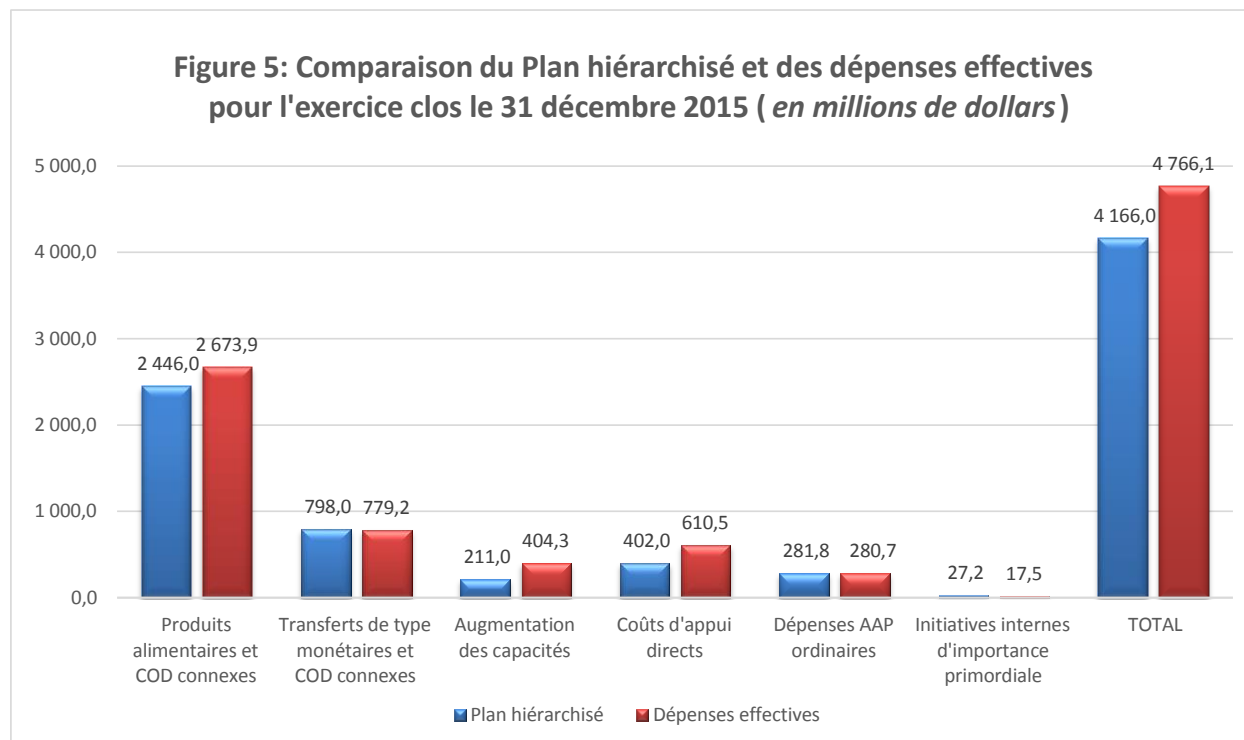


21. Aux fins du budget, les coûts directs afférents aux projets et les coûts indirects (budget AAP), qui figurent sur l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V), sont tirés du programme de travail exposé dans le Plan de gestion pour 2015-2017. Le Plan de gestion prend en compte le montant total des coûts directs et indirects approuvés par le Conseil ou en vertu des pouvoirs qu'il a délégués, et il est globalement fondé sur les besoins. Les ressources nécessaires au financement des coûts directs des projets approuvés sont débloquées lorsque les contributions qui leur sont destinées sont confirmées par les donateurs, et peuvent également provenir d'avances au titre des mécanismes de préfinancement. Les ressources nécessaires au financement des coûts indirects deviennent disponibles lorsque le Plan de gestion est approuvé.
22. Le programme de travail prévu dans le Plan de gestion pour 2015-2017 qui a été soumis au Conseil en novembre 2014 se chiffrait à 7 736,9 millions de dollars. C'est le montant qui apparaît sous la rubrique "Budget initial" de l'État financier V. À la fin de l'année 2015, le programme de travail s'était accru du fait de l'augmentation des besoins des projets. Les ressources supplémentaires requises pour faire face à la crise causée par le virus Ebola (qui n'avaient pas été prévues dans le Plan de gestion initial) se montaient à 274,1 millions de dollars, soit près de 40 pour cent de l'accroissement total. L'intervention en Iraq et l'opération régionale menée en République centrafricaine (qui n'avaient pas non plus été prises en compte dans les prévisions initiales) représentaient 30 pour cent de l'augmentation des besoins. Les autres augmentations importantes concernaient les opérations au Yémen et au Népal. Le programme de travail final de 2015 se chiffrait à 8 428,7 millions de dollars, soit une hausse de 691,8 millions de dollars (9 pour cent). C'est le montant qui apparaît sous la rubrique "Budget final" de l'État financier V.

**Exécution du budget**

23. Le PAM peut utiliser les ressources lorsque les contributions destinées à des projets approuvés sont confirmées ou lorsque des fonds sont débloqués au titre des mécanismes de préfinancement. Les projets peuvent combiner ces deux sources pour financer les achats de denrées au moyen du mécanisme de gestion globale des vivres. Le taux d'exécution du budget au cours de l'exercice dépend donc du montant des contributions, de la date à laquelle elles sont confirmées et de leur prévisibilité ainsi que des difficultés propres aux opérations. En 2015, le budget final du PAM pour les coûts directs des projets s'est établi à 8 119,7 millions de dollars, soit un taux d'exécution de 55 pour cent, du fait de ces diverses contraintes.
24. Ce taux d'exécution se décline comme suit selon les différentes catégories de coûts:
- produits alimentaires et COD connexes: 54 pour cent;
  - transferts de type monétaire et COD connexes: 51 pour cent;
  - augmentation des capacités: 66 pour cent; et
  - coûts d'appui directs (CAD): 61 pour cent.
25. Les transferts de type monétaire ont représenté 23 pour cent du budget initial (contre 18 pour cent en 2014) et 18 pour cent du budget final (comme en 2014). L'augmentation du budget des transferts de type monétaire s'explique par la nature des programmes mis en place à l'intention des syriens réfugiés en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie.
26. Le budget AAP final comprenait 281,8 millions de dollars pour les dépenses ordinaires et 27,2 millions de dollars destinés aux initiatives internes d'importance primordiale. Au 31 décembre 2015, 99,6 pour cent du budget AAP ordinaire finalement approuvé pour l'exercice avaient été utilisés, ainsi que 64 pour cent des crédits approuvés pour les initiatives internes d'importance primordiale.

### Plan hiérarchisé et exécution effective du budget final



27. Le montant des dépenses effectives dépasse le chiffre indiqué dans le Plan hiérarchisé en raison du niveau plus élevé que prévu du produit des contributions, situation qui s'explique par l'accroissement des besoins des opérations menées pour faire face à la crise causée par le virus Ebola et des opérations régionales en République centrafricaine qui ont surtout entraîné un accroissement des transferts de produits alimentaires et des activités d'augmentation des capacités.

### Renforcement de la transparence et de l'obligation redditionnelle

28. Les états financiers du PAM sont établis sur la base des normes IPSAS depuis 2008. L'application de ces normes comptables internationalement reconnues permet au PAM de produire plus rapidement des informations financières plus pertinentes et plus utiles, ce qui renforce la transparence et l'obligation redditionnelle dans la gestion de ses ressources.
29. Le PAM continue de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion, ce qui permet de débattre des questions relatives aux normes IPSAS, en vue d'appliquer les éléments de ces normes de manière cohérente et faire en sorte que les informations financières soient plus faciles à comparer.
30. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion se réunit à intervalles réguliers pour débattre de questions concernant les politiques et les stratégies, et notamment pour passer en revue certains états financiers établis en appliquant les normes IPSAS, dans lesquels sont présentés les résultats financiers, la situation financière et les flux de trésorerie du PAM, accompagnés d'une analyse qualitative.
31. La Déclaration sur le contrôle interne qui accompagne les états financiers annuels donne des assurances précises en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne. Le PAM continue de figurer parmi les rares organismes des Nations Unies qui fournissent ce niveau d'assurance à leur organe directeur.
32. La gestion globale des risques est intégrée à la gestion de la performance du PAM et constitue l'une des principales composantes du cadre de contrôle interne. En 2015, la nouvelle politique en matière de gestion globale des risques a été approuvée par le Conseil, qui a reconnu les nets progrès réalisés dans le domaine de l'analyse des risques à l'échelle de tout le PAM; il en est

désormais pris compte lors de la conception, de l'exécution et de l'établissement des rapports. Le PAM a continué de prôner une approche commune de la gestion globale des risques dans les milieux de l'aide humanitaire et du développement et a aidé ses partenaires à renforcer leurs cadres. Les risques encourus restent à la mesure des principales difficultés rencontrées par le PAM dans l'exercice de son mandat. La déclaration du PAM relative à l'appétence pour le risque a été actualisée en cours d'année pour s'assurer qu'elle reflète pleinement l'environnement opérationnel. Tous les bureaux du PAM continuent à gérer leur propre registre des risques, faisant au besoin remonter les informations à cet égard aux échelons appropriés. Le contrôle des risques institutionnels est confié au Groupe de haut niveau chargé de la gestion.

33. Le Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des ressources et Directeur financier veille à ce que: a) les principes d'un contrôle de gestion rigoureux soient fermement ancrés dans la culture de l'institution; et b) il existe un plan d'action clairement établi pour répondre à tous les problèmes soulevés dans la Déclaration annuelle sur le contrôle interne.
34. En sa qualité de rouage important du contrôle interne, le Secrétariat veille à l'application effective des recommandations des organes de contrôle interne et externe et rend compte à intervalles réguliers au Comité d'audit du PAM des recommandations non encore appliquées ainsi que des mesures engagées ou proposées pour donner suite à celles relatives aux risques majeurs.
35. Le PAM a adopté des mesures précises concernant la publication des principales informations relatives au contrôle. Depuis fin 2012, les rapports d'audit interne et d'inspection sont affichés sur le site Web du PAM dans les 30 jours suivant leur publication.

### **Examen du cadre de financement**

36. L'examen du cadre de financement est un élément central d'un ensemble intégré incluant aussi le Plan stratégique, le Cadre de résultats institutionnels et l'approche de la planification stratégique par pays. Ces quatre processus interconnectés permettront aux gestionnaires d'aborder la stratégie, la programmation, la planification et la budgétisation d'une manière globale ainsi que de mieux communiquer sur l'impact et de mesurer l'efficacité et l'efficacé en reliant les ressources aux résultats. Cet ensemble intégré sera présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2016.
37. En 2015, le PAM a passé en revue la structure actuelle de planification et de budgétisation dans le cadre du chantier consacré à la budgétisation axée sur l'efficacité opérationnelle qu'il a lancé au titre de l'examen du cadre de financement. Cet examen a abouti à une proposition de structure budgétaire pour les portefeuilles de pays qui couvrirait une seule période de planification, engloberait tous les fonds et serait fondée sur les activités, chaque activité étant liée à une cible d'un objectif de développement durable. En 2016, plusieurs bureaux de pays vont tester la structure proposée afin d'affiner le modèle et d'en évaluer l'impact et le rapport coût-avantages au niveau des opérations.
38. La planification fondée sur les ressources est un deuxième domaine d'action qui constituera un second niveau de planification opérationnelle et viendra compléter le plan établi sur la base des besoins. Les plans établis sur la base des besoins aideront les gestionnaires à mieux communiquer sur leur action et à comparer plus aisément leurs plans initiaux et leurs résultats opérationnels. En 2016, les bureaux de pays vont expérimenter les modèles de plans fondés sur les ressources qui figureront sur la plateforme standard définitive qui sera mise en ligne en 2017.
39. Le dernier chantier de l'examen du cadre de financement est celui du préfinancement global dont le but est d'accorder des autorisations budgétaires globales aux bureaux de pays en fonction de l'évolution historique des financements et des prévisions de ressources de façon à réduire l'impact de la fragmentation des flux de financement, à améliorer la prévisibilité des financements, et à accroître l'efficacité et l'efficacé. En 2016, quelques bureaux de pays vont tester ce dispositif via le système de prêts internes en faveur de projets, et les gains d'efficacité et d'efficacé seront mesurés.

## Gestion des risques financiers

40. Du fait de ses activités, le PAM est exposé à une série de risques financiers, parmi lesquels les effets des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que de la défaillance éventuelle des débiteurs. Les mesures prises pour gérer ces risques, qui sont axées sur l'imprévisibilité des marchés financiers, ont pour but de réduire autant que possible les conséquences négatives qui pourraient en résulter pour les finances du PAM.
41. La gestion des risques financiers est assurée au niveau central par le service de la trésorerie, qui applique les principes définis par le Directeur exécutif, qui bénéficie des conseils du Comité des placements du PAM ainsi que du Groupe consultatif pour les placements, composé de spécialistes extérieurs au PAM. Les principes en vigueur concernent les risques de change, de taux d'intérêt et de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités.
42. Les passifs liés aux avantages du personnel du PAM se chiffraient à 612,5 millions de dollars au 31 décembre 2015. Sur ce montant, 399,9 millions de dollars ont à ce jour été financés par imputation aux fonds et projets correspondants. Le solde non financé de 212,6 millions de dollars est comptabilisé au passif du Fonds général. Le PAM met en réserve des actifs pour financer les engagements à long terme au titre des prestations dues aux employés à hauteur des montants imputés aux fonds et projets concernés. Ces réserves sont constituées sous forme de trésorerie et de placements à long terme (obligations et actions). En application du plan de financement approuvé par le Conseil en 2010, l'affectation d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars est prévue au poste des coûts standard de personnel, chaque année pendant 15 ans à compter de 2011, afin de couvrir l'intégralité des prestations à long terme dues aux employés. Depuis juillet 2015, les passifs liés aux engagements à long terme pour les membres du personnel recrutés au plan local sont imputés aux fonds et projets concernés et sont financés conformément au plan de financement approuvé en vigueur. Le PAM calcule le niveau de financement sur la base du montant brut des engagements à long terme au titre des prestations dues aux employés. Au 31 décembre 2015, le montant des actifs mis en réserve (404,2 millions de dollars) pour financer les passifs bruts (578,4 millions de dollars) représentait un niveau de financement de 70 pour cent. Ce montant est en progression par rapport à 2014 (64 pour cent), progression s'expliquant principalement par une baisse des passifs bruts liés aux engagements à long terme due aux taux d'actualisation actuellement plus élevés qui servent à calculer la valeur des passifs. Le PAM espère avoir financé l'intégralité de ces engagements en 2025, au terme de la période visée par le plan de financement.
43. À l'échelle du système des Nations Unies, le niveau élevé des engagements après cessation de service et la nécessité de les financer ont été reconnues et il a été proposé un certain nombre de recommandations à l'Assemblée générale pour approbation. En 2015, le PAM a contribué à l'étude réalisée par le Comité de haut niveau sur la gestion sur l'assurance maladie après cessation de service portant sur les possibilités d'amélioration de l'efficacité et du rapport coût-efficacité de la gestion des transactions. Un rapport sur les résultats de cette étude présenté à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale dressait un tableau global de la situation des plans d'assurance maladie dans tout le système des Nations Unies et du financement des engagements à ce titre. Le déficit de financement reste très élevé à l'échelle systémique, mais la politique de financement du PAM est l'une des plus performantes de tout le système des Nations Unies.

## Continuité des opérations

44. Les états financiers du PAM sont établis dans l'hypothèse d'une continuité des activités. Lorsqu'il a fait ce choix, le PAM a étudié les conséquences que pourrait avoir une éventuelle baisse importante des contributions et s'est notamment attaché à déterminer si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre des personnes recevant une assistance. Compte tenu des activités projetées et des risques correspondants, je suis en mesure d'affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme.

45. Mon assertion concernant la continuité des opérations s'appuie sur les éléments suivants: i) les besoins que j'ai indiqués dans le Plan de gestion du PAM pour 2016-2018; ii) le Plan stratégique du PAM pour 2014-2017 approuvé par le Conseil d'administration en 2013; iii) l'actif net détenu en fin d'exercice et les contributions reçues en 2015; iv) le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2016; et v) le fait que le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat depuis sa création en 1963.

### Questions administratives

46. On trouvera à l'annexe I au présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que le nom et l'adresse du Conseiller juridique, des actuaires, des principaux banquiers et du Commissaire aux comptes du PAM.

### Responsabilité

47. Comme le prévoit l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les états financiers ci-après, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les états financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2015.

État I	État de la situation financière au 31 décembre 2015
État II	États des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
État III	États des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
État IV	États des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
État V	État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Notes afférentes aux états financiers

Signé sur l'original  
Ertharin Cousin  
Directrice exécutive

Rome, le 30 mars 2016

# Déclaration sur le contrôle interne

## Champ d'application et objet du contrôle interne

1. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable devant le Conseil de l'administration du PAM et de l'exécution de ses programmes, projets et autres activités. En vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est tenu d'établir des contrôles internes comprenant notamment une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses actifs.
2. Le rôle du système de contrôle interne est de réduire et de gérer, plutôt que d'éliminer, le risque que le PAM ne parvienne pas à atteindre ses buts et objectifs. Ce système peut donc fournir une assurance raisonnable mais pas absolue que les objectifs du PAM seront atteints. Il repose sur un processus continu permettant de détecter les principaux risques menaçant la réalisation des objectifs, d'évaluer la nature et l'ampleur de ces risques et de les gérer de manière efficace, efficiente et économique.

## Environnement opérationnel du PAM

3. Les impératifs de l'action humanitaire obligent le PAM à intervenir quand on a besoin de lui. Cet environnement opérationnel l'expose à des situations dans lesquelles le risque intrinsèque est élevé, du point de vue tant de la sécurité de ses employés que du maintien de contrôles internes de qualité.
4. Le contrôle interne constitue une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il appartient donc à la direction du PAM, à tous les niveaux:
  - d'instaurer un environnement et une culture propices à l'efficacité du contrôle interne;
  - de répertorier et d'évaluer les risques susceptibles de se répercuter sur la réalisation des objectifs, y compris la fraude et la corruption;
  - de définir et de proposer des politiques, plans, normes opérationnelles, procédures, systèmes et autres activités de contrôle ayant pour effet de réduire au minimum, d'atténuer et/ou de limiter les risques associés aux situations de vulnérabilité détectées;
  - de veiller à ce que la circulation de l'information et la communication soient efficaces, afin que tous les membres du personnel comprennent ce qu'ils doivent faire pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent; et
  - de surveiller l'efficacité des contrôles internes.

## Cadre de contrôle interne et gestion globale des risques

5. En 2015, le PAM a revu son cadre de contrôle interne pour y inclure les nouvelles instructions publiées en 2013 par le COSO<sup>1</sup>. Compte tenu de l'importance de cette initiative à l'échelle de l'institution, la Directrice exécutive a publié une circulaire sur le cadre de contrôle interne, laquelle est disponible en quatre langues. Ce cadre révisé s'appuie également sur des lignes directrices et des outils dont le but est d'aider les responsables à évaluer l'efficacité du contrôle interne au sein de leur bureau. Le travail de révision a tiré parti de deux missions de conseil achevées par l'Inspecteur général en février 2015 portant sur: i) l'efficacité du processus d'assurance; et ii) la cartographie des responsabilités en matière d'assurance, dont le but était de déterminer les principales activités de contrôle qui relèvent de la direction à l'aide du modèle des trois lignes de défense.

---

<sup>1</sup> Le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway.



6. En décembre 2015, la Directrice exécutive a fait le point sur la déclaration relative à l'appétence du PAM pour le risque, document qui a été soumis au Conseil pour examen. Ce document, qui fait partie intégrante du cadre de gestion globale des risques au PAM, aborde les thèmes et les problématiques relevées par le Groupe de haut niveau chargé de la gestion lors de son examen trimestriel des risques et de la mobilisation du Conseil depuis la publication de la déclaration initiale sur l'appétence du PAM pour le risque, en novembre 2012. La déclaration permet au PAM de faire connaître à ses partenaires et aux autres parties prenantes les niveaux de risque qu'il est prêt à accepter et de les associer aux décisions concernant le partage des risques. Elle aide les membres du personnel et les administrateurs à prendre les décisions et à rendre des comptes. Le Conseil est tenu informé des risques importants à l'occasion de points périodiques sur les opérations.
7. Le PAM a continué d'élaborer et de perfectionner ses procédures de gestion des risques conformément à sa politique en la matière, qui a été revue et approuvée par le Conseil en mai 2015. Il s'attache à détecter et gérer les risques à deux grands niveaux: celui des risques qui ont une incidence sur une unité administrative (bureau de pays, bureau régional ou division du Siège à Rome); et celui des risques qui ont une incidence sur l'ensemble du PAM, en particulier dans les situations d'urgence.
8. Le PAM, tout comme le système des Nations Unies, suit de près la situation en matière de sécurité dans chacun des pays où il intervient en prenant des décisions stratégiques pour adapter ses opérations et limiter les risques encourus par son personnel. Au niveau de chaque entité administrative, tous les risques sont consignés dans un registre en bonne et due forme, et sont régulièrement passés en revue par les responsables et, si nécessaire, portés à l'attention des échelons supérieurs de la hiérarchie.
9. Chaque bureau du PAM a l'obligation de tenir à jour un registre des risques. Tous les risques susceptibles d'avoir des répercussions préjudiciables sur la réalisation des objectifs institutionnels sont consignés dans le registre central des risques, un recueil des principaux risques encourus par le PAM qui permet de déterminer le niveau de risque auquel est exposé l'ensemble de l'institution. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion a pour mission d'assurer le contrôle des risques et examine et met à jour régulièrement le registre central des risques. Ce registre est périodiquement communiqué à tous les services ainsi qu'au Comité d'audit du PAM, et sert également à informer le Conseil. Le Comité d'audit, qui a pour mandat de fournir des avis au Directeur exécutif et au Conseil sur l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques au PAM, a été systématiquement tenu informé de l'évolution des risques tout au long de l'année 2015.

### Examen de l'efficacité du contrôle interne

10. L'examen de l'efficacité des contrôles internes au PAM s'appuie sur les éléments transmis par les responsables qui sont chargés de définir et de faire réaliser les contrôles internes dans leur domaine de responsabilité. Les assurances explicites découlent des éléments suivants:
  - I) **Les déclarations d'assurance concernant l'efficacité du contrôle interne** signées par 136 hauts responsables du PAM, à savoir le Directeur exécutif adjoint, les sous-directeurs exécutifs, les directeurs régionaux, les directeurs de pays, les directeurs des bureaux du PAM, et les directeurs des divisions du Siège. Ainsi, tous les responsables concernés ont respecté la procédure. Les déclarations ont été examinées par au moins un supérieur hiérarchique. Tout comme en 2014, il a été demandé aux responsables de formuler des commentaires au sujet de leurs réponses (oui ou non) afin de faciliter l'analyse globale des réponses. La déclaration d'assurance de 2015 comportait de nouveaux points sur l'évaluation de la fraude et les risques inhérents au changement lié à la révision du cadre de contrôle interne.
  - II) **L'opinion d'assurance de l'Inspecteur général**, établie à la lumière des résultats des activités d'audit interne, d'inspections, d'enquêtes et d'assurance menées par le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle. Ces résultats n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM susceptible de nuire à la réalisation des objectifs du Programme.

11. Le Comité d'audit donne en outre son avis sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du PAM, y compris les pratiques en vigueur en matière de gestion des risques et de gouvernance interne.

## Risques et contrôle interne: points importants

### Difficultés apparues en 2015

12. En matière de risque et de contrôle interne, aucune difficulté particulièrement sensible ne s'est présentée au cours de l'année 2015.

### Questions signalées dans la déclaration sur le contrôle interne de 2014

13. La déclaration de 2014 sur le contrôle interne appelait l'attention sur trois domaines dans lesquels des améliorations étaient nécessaires. Des progrès notables ont été réalisés dans ces trois domaines, mais de nouvelles mesures s'imposent encore dans deux d'entre eux.

#### a) Domaines dans lesquels de nouvelles améliorations sont nécessaires

- i) **Amélioration des systèmes de suivi et d'examen des opérations.** La déclaration de 2014 faisait état de progrès concernant la mise au point et le lancement d'un cadre normatif détaillé comprenant un Cadre de résultats stratégiques, des règles de fonctionnement, des modes opératoires normalisés, des prescriptions minimales en matière de suivi, et un appui direct pour rendre compte des effets directs des programmes. Tout au long de l'année 2014 l'outil des bureaux de pays pour l'efficacité de la gestion (COMET) a continué à être utilisé, appliqué et perfectionné.

COMET comporte trois modules: conception, exécution et suivi. Le module concernant la conception était pleinement opérationnel en 2014. Le module concernant l'exécution a été lancé à titre pilote dans la région Afrique australe en 2014 et est entré en service en Afrique de l'Est et Afrique centrale, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Europe orientale et en Asie centrale en 2015. Il va être mis en service en Asie et Pacifique, en Afrique de l'Ouest et dans la région Amérique latine et Caraïbes en 2016. Le module concernant le suivi sera lancé en 2016. Une nouvelle directive relative à l'utilisation de COMET pour la conception, l'exécution et le suivi des programmes et la gestion de la performance sera publiée en 2016.

L'Inspecteur général a signalé ce qui suit dans son opinion d'assurance de 2015: a) le suivi des programmes reste un domaine de risque qui revêt une importance capitale pour le PAM; et b) les difficultés liées à l'évolution de l'environnement opérationnel, y compris la poursuite de la transition des secours à des activités favorisant la résilience, rendent d'autant plus complexes le suivi et les examens ainsi que les autres processus.

Le PAM continuera d'accorder la priorité à cette question en 2016.

- ii) **L'impact du nombre exceptionnellement élevé de situations d'urgence de niveau 3 et de niveau 2 sur le contrôle interne au PAM.** En 2015, le PAM a continué de faire face à de nombreuses situations d'urgence simultanées et se prolongeant, de niveau 3 et de niveau 2. Il a lancé et/ou prolongé de telles interventions en Iraq, en République centrafricaine, en République arabe syrienne et dans les pays voisins, dans les pays touchés par la maladie à virus Ebola d'Afrique de l'Ouest, au Soudan du Sud, au Népal, en Ukraine, au Yémen et en Lybie. La charge de travail engendrée par ces crises a atteint des niveaux sans précédent et sensiblement plus élevés que ceux auxquels l'organisation s'était activement préparée. Des hauts responsables ont souligné le risque potentiel (notamment en ce qui concerne la séparation adéquate des tâches) qu'entraînait pour les contrôles internes l'absence d'agents temporairement affectés aux opérations engagées dans le cadre des situations d'urgence de niveau 3.

Les administrateurs ont certes pris des mesures pour éliminer les défaillances des contrôles internes mais le risque que le PAM ne puisse affronter de si nombreuses situations d'urgence figure toujours dans le registre central des risques. L'analyse au niveau global semble également indiquer que l'institution dans son ensemble met plus

longtemps en moyenne à réagir aux constatations et aux recommandations des organes de contrôle et que l'application de certaines mesures essentielles a pris du retard en raison d'un manque de personnel.

L'Inspecteur général a également signalé dans son opinion d'assurance de 2015: a) que les multiples crises simultanées de longue durée mettent les capacités du PAM à rude épreuve et constituent un ensemble d'obstacles de plus en plus complexes à surmonter; et b) que de multiples situations d'urgence de niveau 3 sollicitent les effectifs de manière excessive, entraînant des problèmes de déploiement de personnel.

En 2016, le PAM continuera à suivre l'impact du nombre exceptionnellement élevé d'activités d'urgence prolongées menées par l'ensemble de l'organisation sur l'efficacité du contrôle interne et prendra les mesures correctives nécessaires pour en assurer le maintien à un niveau approprié.

b) *Domaines signalés précédemment dans lesquels le PAM a mis en œuvre les mesures d'amélioration nécessaires:*

i) **Respect des délais en matière d'évaluation de la performance du personnel.** Le programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE) lancé par le PAM en 2004 est le principal outil servant à mesurer les prestations et compétences professionnelles du personnel et joue un rôle déterminant dans bien des décisions relatives aux carrières. Dans la déclaration sur le contrôle interne de 2011, le PAM indiquait que la moitié seulement des membres du personnel étaient arrivés au terme du processus annuel PACE à la date prescrite. Au cours des quatre dernières années, le PAM a pris des mesures pour améliorer la ponctualité et la qualité des évaluations de la performance.

En 2014, le Conseil a approuvé une nouvelle stratégie en matière de personnel, qui donne encore plus d'importance aux évaluations PACE et exige non seulement de respecter les délais prescrits mais aussi de fournir des évaluations de grande qualité au service des impératifs de la stratégie en matière de personnel. En application de cette stratégie, le PAM s'est engagé à mieux gérer ses effectifs. Il est indispensable qu'il dispose d'un personnel engagé, doté des compétences requises et ayant les attributions voulues pour être à même d'assumer son rôle d'intervenant humanitaire et pour renforcer les capacités afin d'œuvrer à libérer le monde de la faim. La stratégie répond à quatre impératifs, dont l'un est de renforcer la culture de la performance. Le PAM a pris en 2015 des mesures en ce sens destinées à améliorer la qualité, la ponctualité et l'exhaustivité des processus de gestion de la performance.

Les principales améliorations apportées en 2015 sont les suivantes: alignement des évaluations des prestations professionnelles sur les résultats en élargissant la grille de notation et en améliorant les instructions en la matière; renforcement des liens entre les processus d'évaluation de la performance et les autres processus liés aux ressources humaines, notamment mobilité, promotion/recrutement et gestion des carrières; et uniformisation des normes de performance applicables aux différents types de contrats, en étendant le dispositif PACE aux consultants, au personnel recruté pour de courtes durées et aux volontaires des Nations Unies.

Comme le précisait récemment le Point sur la stratégie en matière de personnel<sup>2</sup>, les résultats de 2015 de l'enquête mondiale menée auprès du personnel font état d'une amélioration de la culture de la gestion de la performance par rapport aux résultats de l'enquête de 2012 et des critères mondiaux de référence. En particulier, 76 et 83 pour cent des membres du personnel comprennent comment sont évaluées les prestations professionnelles et estiment qu'il existe des normes rigoureuses en la matière au sein de leur unité administrative.

---

<sup>2</sup> WFP/EB.1/2016/4-E.

14. En sus des points indiqués ci-dessus, les déclarations d'assurance reçues de la part des directeurs du PAM et le processus de supervision par les responsables ont permis de conclure que les dispositifs de contrôle interne en place au PAM en 2015 étaient efficaces et solides. En 2016, la direction du PAM mettra davantage l'accent sur les principaux points abordés par l'Inspecteur général dans sa déclaration de 2015 sur le contrôle interne, notamment les suivants: a) les changements systémiques résultant des nouveaux Plan stratégique et Cadre de résultats institutionnels, du processus de planification stratégique par pays et de l'examen du cadre de financement qui devraient être présentés à la deuxième session du Conseil de novembre 2016; b) le contrôle et les processus opératoires relatifs aux transferts de type monétaire; c) les attributions des bureaux régionaux en matière de contrôle; et d) les technologies de l'information et de la communication du point de vue de l'évolution technologique et des modèles utilisés.
15. Les allocations approuvées par le Conseil en vue d'appuyer des initiatives internes d'importance primordiale, notamment pour certains des domaines mis en exergue par l'Inspecteur général, permettront à la direction du PAM de s'occuper de ces aspects, parmi d'autres, en 2016.

### **Déclaration**

16. Tous les contrôles internes ont inévitablement des limites – y compris la possibilité d'être contournés – et ne permettent donc d'obtenir qu'une assurance raisonnable. De plus, les circonstances évoluant, l'efficacité des contrôles internes est elle aussi susceptible de varier dans le temps.
17. Compte tenu des éléments ci-dessus, je considère, à ma connaissance et à la lumière des informations dont je dispose, que le PAM a appliqué des dispositifs de contrôle interne satisfaisants durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 conformément au cadre de contrôle du COSO (2013).
18. Soucieux d'améliorer en permanence son dispositif de contrôle interne, le PAM est déterminé à remédier aux problèmes et aux risques signalés à cet égard dans le paragraphe 13 a) ci-dessus.

Signé sur l'original  
Ertharin Cousin  
Directrice exécutive

Rome, le 30 mars 2016

**PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**  
**ÉTAT I**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2015**  
*(en millions de dollars)*

	Note	2015	2014
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	772,2	822,0
Placements à court terme	2.2	817,2	854,0
Contributions à recevoir	2.3	2 233,4	2 099,8
Stocks	2.4	650,1	578,6
Autres comptes débiteurs	2.5	109,4	122,2
		<b>4 582,3</b>	<b>4 476,6</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Contributions à recevoir	2.3	36,5	93,1
Placements à long terme	2.6	462,3	448,9
Immobilisations corporelles	2.7	144,5	125,2
Immobilisations incorporelles	2.8	5,2	8,9
		<b>648,5</b>	<b>676,1</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>5 230,8</b>	<b>5 152,7</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes et charges à payer	2.9	513,8	535,9
Provisions	2.10	5,7	6,2
Prestations dues aux employés	2.11	10,6	10,4
Prêts	2.12	5,8	32,8
		<b>535,9</b>	<b>585,3</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Prestations dues aux employés	2.11	601,9	555,1
Prêt à long terme	2.13	83,8	89,6
		<b>685,7</b>	<b>644,7</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>1 221,6</b>	<b>1 230,0</b>
<b>ACTIFS NETS</b>		<b>4 009,2</b>	<b>3 922,7</b>
<b>SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES</b>			
Soldes des fonds	7.1	3 710,7	3 591,3
Réserves	2.15	298,5	331,4
<b>TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES</b>		<b>4 009,2</b>	<b>3 922,7</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

Signé sur l'original  
 Ertharin Cousin  
 Directrice exécutive

Rome, le 30 mars 2016

Manoj Juneja  
 Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des  
 ressources et Directeur financier

**PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**  
**ÉTAT II**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**  
*(en millions de dollars)*

		<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>PRODUITS</b>			
Contributions en espèces	<b>3.1</b>	4 247,9	4 877,8
Contributions en nature	<b>3.2</b>	559,8	503,3
Écarts de change	<b>3.3</b>	(34,1)	(64,7)
Rendement des placements	<b>3.4</b>	3,7	1,1
Autres produits	<b>3.5</b>	133,6	132,9
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4 910,9</b>	<b>5 450,4</b>
<b>CHARGES</b>			
Transferts de type monétaire remis	<b>4.1</b>	679,1	845,6
Produits alimentaires distribués	<b>4.2</b>	1 784,1	1 988,5
Activités de distribution et services connexes	<b>4.3</b>	635,9	650,4
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	<b>4.4</b>	770,6	850,6
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	<b>4.5</b>	167,3	183,5
Services contractuels et autres	<b>4.6</b>	645,0	572,8
Charges financières	<b>4.7</b>	2,2	2,4
Amortissement	<b>4.8</b>	52,4	50,3
Autres charges	<b>4.9</b>	79,7	70,5
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 816,3</b>	<b>5 214,6</b>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>		<b>94,6</b>	<b>235,8</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

**PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**  
**ÉTAT III**  
**ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**  
*(en millions de dollars)*

	Note	Excédents cumulés/soldes des fonds	Excédent	Réserves	Total de l'actif net
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET au 31 décembre 2014</b>		3 355,5	235,8	331,4	3 922,7
Allocation de l'excédent de 2014		235,8	(235,8)	-	-
<b>Variations des soldes des fonds et des réserves en 2015</b>					
Montants transférés aux (des) réserves	2.15	32,9	-	(32,9)	-
Gains latents nets sur les placements à long terme directement imputés au solde des fonds	2.6 / 2.15	(8,1)	-	-	(8,1)
Excédent de l'exercice	7.2	-	94,6	-	94,6
<b>Total des variations de l'exercice</b>		<b>24,8</b>	<b>94,6</b>	<b>(32,9)</b>	<b>86,5</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET au 31 décembre 2015</b>		<b>3 616,1</b>	<b>94,6</b>	<b>298,5</b>	<b>4 009,2</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

**PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**  
**ÉTAT IV**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**  
*(en millions de dollars)*

	Note	2015	2014
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:</b>			
Excédent de l'exercice		94,6	235,8
Ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Amortissement	2.7/2.8	52,4	50,3
Pertes (gains) latentes sur les placements à court terme	2.2	2,1	(1,2)
Pertes (gains) latentes sur les placements à long terme	2.6	(8,3)	13,6
(Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme	2.2/2.6	(4,1)	(4,3)
(Diminution) de la valeur amortie du prêt à long terme	2.13	(0,5)	(0,5)
Intérêts dus sur le prêt à long terme	2.13	2,7	2,9
(Augmentation) diminution des stocks	2.4	(71,5)	86,3
(Augmentation) des contributions à recevoir	2.3	(77,0)	(253,1)
Diminution des autres comptes débiteurs	2.5	12,7	15,2
(Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	(20,3)	(0,7)
(Diminution) augmentation des dettes et charges à payer	2.9	(22,1)	36,9
(Diminution) des provisions	2.10	(0,5)	(4,5)
Augmentation des prestations dues aux employés	2.11	47,0	143,7
<b>Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>7,2</b>	<b>320,4</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement:</b>			
(Augmentation) diminution des placements à court terme	2.2	42,5	(61,3)
Diminution des intérêts échus à recevoir	2.5	0,1	-
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(16,9)	(24,5)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(46,4)	(54,9)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(1,3)	(2,2)
<b>Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>		<b>(22,0)</b>	<b>(142,9)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement:</b>			
Charges financières sur le prêt à long terme	2.13	(2,7)	(2,9)
Remboursement de la tranche annuelle du principal au titre du prêt à long terme	2.13	(5,3)	(5,3)
Remboursement des prêts	2.12	(27,0)	-
<b>Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(35,0)</b>	<b>(8,2)</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(49,8)</b>	<b>169,3</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice</b>	2.1	<b>822,0</b>	<b>652,7</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice</b>	2.1	<b>772,2</b>	<b>822,0</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.*



**PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**  
**ÉTAT V**  
**ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS\***  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**  
*(en millions de dollars)*

Notes	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif	Plan hiérarchisé
	Budget initial	Budget final			
6					
Produits alimentaires et coûts opérationnels directs (COD) connexes	4 522,6	4 957,5	2 673,9	2 283,6	2 446,0
Transferts de type monétaire et COD connexes	1 746,7	1 541,2	779,2	762,0	798,0
Augmentation des capacités	418,6	617,1	404,3	212,8	211,0
Coûts d'appui directs	758,0	1 003,9	610,5	393,4	402,0
<b>Total partiel, coûts directs des projets</b>	<b>7 445,9</b>	<b>8 119,7</b>	<b>4 467,9</b>	<b>3 651,8</b>	<b>3 857,0</b>
Dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes	281,8	281,8	280,7	1,1	281,8
Initiatives internes d'importance primordiale	9,2	27,2	17,5	9,7	27,2
<b>Total partiel, coûts indirects</b>	<b>291,0</b>	<b>309,0</b>	<b>298,2</b>	<b>10,8</b>	<b>309,0</b>
	7 736,9	8 428,7	4 766,1	3 662,6	4 166,0
<b>TOTAL</b>	<b>4 522,6</b>	<b>4 957,5</b>	<b>2 673,9</b>	<b>2 283,6</b>	<b>2 446,0</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers*

\* Établi sur la base des engagements

# Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2015

## Note 1: Méthodes comptables

### Base utilisée pour établir les états financiers

1. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, selon le principe du coût historique, à l'exception des placements comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la norme internationale d'information financière appropriée qui a été appliquée.
2. Comme le prescrivent les normes IPSAS, et compte tenu de la nature des activités du PAM, les produits que sont les contributions confirmées par écrit sont comptabilisés en tant qu'opérations sans contrepartie conformément à la norme IPSAS 23, Produits des opérations sans contrepartie directe. Le PAM considère que, bien que des restrictions s'appliquent à l'utilisation des contributions, ces restrictions ne répondent pas à la définition d'une condition au sens de la norme IPSAS 23.
3. Les produits alimentaires et les transferts de type monétaire, sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou remis à des partenaires coopérants ou à des prestataires de services pour distribution.
4. L'État des flux de trésorerie (État IV) est établi sur la base de la méthode indirecte.
5. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

6. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux gérés par les gestionnaires de placements.
7. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

### Instruments financiers

8. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.
9. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
10. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.

11. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" (Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities—des obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément) détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.
12. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net. Les gains et les pertes sont sortis de la rubrique des actions et comptabilisés à titre d'excédent ou de déficit lorsque les actifs sont sortis du bilan.
13. L'intégralité des passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

### **Stocks**

14. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur. En vertu du cadre juridique dans lequel le PAM exerce ses activités, la propriété des produits alimentaires est habituellement transférée au gouvernement du pays bénéficiaire au point d'entrée dans le pays où ils doivent être distribués. Même si la propriété des produits alimentaires stockés dans ses entrepôts situés dans les pays bénéficiaires a été transférée, le PAM les comptabilise en tant que stocks, car il en conserve la garde matérielle et le contrôle.
15. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur<sup>1</sup> s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.

### **Contributions et contributions à recevoir**

16. Les contributions sont comptabilisées en tant que produits lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
17. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour réductions estimées des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.
18. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
19. Les immobilisations corporelles ou incorporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles ou incorporelles et produits provenant des contributions.

### **Immobilisations corporelles**

20. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles et produits provenant des contributions. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement

---

<sup>1</sup> Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à amortissement. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Matériel de bureau	3
Aménagements	5
Matériel de sécurité	3
Matériel de télécommunications	3
Véhicules à moteur	5
Outillage	3

21. Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des aménagements restant à courir ou la durée du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.
22. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

### Immobilisations incorporelles

23. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits provenant des contributions.
24. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Logiciels de conception interne	6
Logiciels commerciaux	3
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

### Prestations dues aux employés

25. Le PAM comptabilise les prestations dues aux employés dans les catégories indiquées ci-après:
  - les prestations à court terme, qui sont payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
  - les avantages postérieurs à l'emploi; et
  - les autres prestations à long terme dues aux employés.
26. Le PAM est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel. La Caisse commune est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Comme spécifié à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime

commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

27. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés en activité et aux anciens employés d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pensions et les coûts entre chacune des organisations affiliées. Le PAM et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tout comme les autres organismes qui y participent, ne sont pas en mesure de déterminer la quote-part du PAM dans les engagements au titre des prestations définies, les avoirs du régime et les coûts de façon suffisamment fiable aux fins de comptabilisation. En conséquence, le PAM assimile ce régime à un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25, Avantages du personnel. Les cotisations du PAM à la Caisse pendant l'exercice financier sont inscrites aux charges dans l'État des résultats financiers.

### **Provisions et passifs éventuels**

28. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
29. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

### **Comptabilisation par fonds et information sectorielle**

30. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifique. Chacun des fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.
31. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois catégories: i) fonds de catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
32. Les fonds de catégories d'activités désignent une entité comptable établie par le Conseil pour comptabiliser les contributions, les produits et les charges correspondant à chaque catégorie d'activités, à savoir les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et les opérations spéciales.
33. Le Fonds général désigne l'entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), des recettes accessoires, de la Réserve opérationnelle et des contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.
34. Les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la

portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.

35. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.
36. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords avec des tierces parties sont incorporées aux autres produits.

### Comparaisons budgétaires

37. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément à la classification fonctionnelle du PAM.
38. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion annuel, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes, du Fonds d'équipement et des initiatives internes d'importance primordiale. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou dans le cadre des pouvoirs délégués par celui-ci.
39. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établis sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV).
40. Le budget présenté dans l'État V représente les besoins opérationnels du PAM. À compter de 2015, cet État V comprend une nouvelle colonne – Plan hiérarchisé – qui correspond au plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues de façon à prendre en compte le fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus. Le plan hiérarchisé est décrit dans le Plan de gestion et comprend le Plan de travail hiérarchisé provisoire pour ce qui est des coûts directs d'une part et le budget des coûts d'administration et d'appui aux programmes et celui des initiatives internes d'importance primordiale pour ce qui est des coûts indirects de l'autre.

### Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	153,1	111,1
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	81,8	122,6
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	398,7	388,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	138,6	200,2
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>772,2</b>	<b>822,0</b>

41. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

## Note 2.2: Placements à court terme

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>Placements à court terme</b>		
Placements à court terme	809,5	846,1
Fraction courante des placements à long terme (Note 2.6)	7,7	7,9
<b>Total des placements à court terme</b>	<b>817,2</b>	<b>854,0</b>

42. Les placements à court terme sont répartis en deux tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risques des placements à court terme n'a pratiquement pas changé en 2015, et il est demeuré très faible dans un contexte caractérisé par des rendements peu élevés en chiffres absolus.
43. Les placements à court terme ont été évalués à 809,5 millions de dollars au 31 décembre 2015 (846,1 millions de dollars au 31 décembre 2014). Sur ce montant, 367,7 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (371,6 millions de dollars au 31 décembre 2014), 299,0 millions de dollars, des obligations émises par des sociétés commerciales (312,8 millions de dollars au 31 décembre 2014) et 142,8 millions de dollars, des titres garantis par des actifs (161,7 millions de dollars au 31 décembre 2014). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
44. Au 31 décembre 2015, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est de 11,7 millions de dollars (21,6 millions de dollars au 31 décembre 2014).
45. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

	2014	Apports/ (Dédutions) nets	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2015
	<i>En millions de dollars</i>					
Placements à court terme	846,1	(41,7)	10,9	(3,7)	(2,1)	809,5
Fraction courante des placements à long terme	<b>7,9</b>	(0,6)	0,4	-	-	<b>7,7</b>
<b>Total des placements à court terme</b>	<b>854,0</b>	<b>(42,3)</b>	<b>11,3</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>817,2</b>

46. En 2015, les placements à court terme ont diminué de 36,8 millions de dollars. Cette diminution comprend des pertes nettes latentes de 2,1 millions de dollars, reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles figurant dans l'État des flux de trésorerie, ainsi qu'aux intérêts amortis sur la partie courante des placements à long terme, soit 0,4 million de dollars, également reflétés dans les ajustements en tant qu'élément de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 4,1 millions de dollars. Le solde net des montants correspondants aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme de 7,4 millions de dollars,

soit 42,5 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

### Note 2.3: Contributions à recevoir

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>Composition:</b>		
Courantes	2 233,4	2 099,8
Non courantes	36,5	93,1
<b>Total net des contributions à recevoir</b>	<b>2 269,9</b>	<b>2 192,9</b>
Contributions en espèces	2 178,3	2 166,5
Contributions en nature	205,2	123,9
<b>Total des contributions à recevoir avant provision</b>	<b>2 383,5</b>	<b>2 290,4</b>
Provision pour réductions des produits provenant des contributions	(92,2)	(75,9)
Provision pour créances douteuses	(21,4)	(21,6)
<b>Montant net des contributions à recevoir</b>	<b>2 269,9</b>	<b>2 192,9</b>

47. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues 12 mois à compter du 31 décembre 2015.
48. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des opérations bilatérales, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un projet, une activité ou un pays donné.
49. Le tableau ci-après montre la composition des contributions à recevoir par année de confirmation:

	2015		2014	
	<i>En millions de dollars</i>	%	<i>En millions de dollars</i>	%
<b>Année de confirmation</b>				
2015	1 879,2	77		
2014	469,5	19	2 061,1	88
2013 et années antérieures	108,5	4	296,1	12
<b>Total partiel</b>	<b>2 457,2</b>	<b>100</b>	<b>2 357,2</b>	<b>100</b>
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	(73,7)	-	(66,8)	-
<b>Total des contributions à recevoir avant provisions</b>	<b>2 383,5</b>	<b>100</b>	<b>2 290,4</b>	<b>100</b>

50. Les contributions à recevoir sont indiquées nettes des provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.
51. La provision pour réductions des produits provenant des contributions correspond au montant estimatif des réductions des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient liées. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.



52. La variation des provisions pour réductions des produits provenant des contributions enregistrées en 2015 est la suivante:

	2014	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2015
	<i>En millions de dollars</i>			
<b>Total de la provision pour réductions des produits provenant des contributions</b>	<b>75,9</b>	<b>(50,9)</b>	<b>67,2</b>	<b>92,2</b>

53. En 2015, les réductions des contributions à recevoir se sont montées à 50,9 millions de dollars. Ces réductions sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour réduction des produits provenant des contributions et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2015, le montant final de la provision requise a été estimé à 92,2 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 67,2 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
54. La provision pour créances douteuses correspond à l'annulation prévue des contributions à recevoir lorsque les charges ont déjà été encourues et qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas de financement. L'opération de passation par profits et pertes proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 10 000 dollars.
55. Le montant de la provision pour créances douteuses est estimé en appliquant aux contributions à recevoir non versées les pourcentages indiqués ci-après.

<b>Contributions à recevoir non versées:</b>	<b>%</b>
Retard supérieur à 4 ans	75
Retard de 3 à 4 ans	25
Retard de 2 à 3 ans	5
Retard 0 à 2 ans	0

56. La variation de la provision pour créances douteuses enregistrée en 2015 est la suivante:

	2014	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2015
	<i>En millions de dollars</i>			
<b>Total de la provision pour créances douteuses</b>	<b>21,6</b>	<b>(3,9)</b>	<b>3,7</b>	<b>21,4</b>

57. En 2015, les annulations de contributions à recevoir se sont élevées à 3,9 millions de dollars. Ces réductions sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour créances douteuses et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2015, le montant final de la provision pour créances douteuses nécessaire a été estimé à 21,4 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 3,7 millions de dollars de la provision a été comptabilisée comme ajustement de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

## Note 2.4: Stocks

58. Les tableaux ci-dessous montrent les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires – telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dévalorisation.

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires en stock	506,2	442,3
Produits alimentaires en transit	128,5	123,5
<b>Total partiel, produits alimentaires</b>	<b>634,7</b>	<b>565,8</b>
Moins provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,2)	(2,8)
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>631,5</b>	<b>563,0</b>
Articles non alimentaires	18,8	15,8
Moins provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	(0,2)	(0,2)
<b>Total, articles non alimentaires</b>	<b>18,6</b>	<b>15,6</b>
<b>Total des stocks</b>	<b>650,1</b>	<b>578,6</b>

<b>Produits alimentaires - rapprochement</b>	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
Stocks d'ouverture	563,0	648,8
Réintégration de: provision pour dévalorisation	2,8	3,0
Achats de produits alimentaires	1 131,6	1 185,8
Contributions en nature reçues	448,9	444,6
Transport et coûts connexes	264,7	271,2
<b>Total des stocks disponibles pour distribution</b>	<b>2 411,0</b>	<b>2 553,4</b>
Moins produits distribués	(1 776,3)	(1 987,6)
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,2)	(2,8)
<b>Total des produits alimentaires</b>	<b>631,5</b>	<b>563,0</b>

59. Pour 2015, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 1 784,1 millions de dollars (1 988,5 millions de dollars en 2014), comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 1 776,3 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 7,8 millions de dollars aux articles non alimentaires (1 987,6 millions de dollars et 0,9 million de dollars respectivement en 2014).
60. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
61. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
62. Les stocks incluent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques gérés par le Réseau de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.
63. Ces articles non alimentaires se composent notamment de bâtiments/entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration des eaux, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de bâches antiprojectiles, de pneumatiques, de véhicules à moteur et de pièces détachées.
64. Au 31 décembre 2015, les stocks de produits alimentaires représentaient 1,1 million de tonnes, d'une valeur de 634,7 millions de dollars, contre 0,9 million de tonnes et 565,8 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2014.

65. Une provision pour dévalorisation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,51 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 1,05 pour cent de celle des articles non alimentaires. En 2014, le montant de la provision représentait 0,49 pour cent pour les produits alimentaires et 1,04 pour cent pour les articles non alimentaires. La valeur des stocks est calculée après déduction pour dévalorisation ou obsolescence. En 2015, un montant de 4,3 millions de dollars correspondant à la valeur totale des produits alimentaires perdus ou endommagés et de 0,3 million de dollars correspondant à la valeur totale des articles non alimentaires détériorés, sont comptabilisés à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2015, le montant final de la provision pour dévalorisation requise est estimé à 3,4 millions de dollars. Par conséquent, l'État des résultats financiers reflète une augmentation de 5,0 millions de dollars de la provision pour dévalorisation.
66. En 2015, la variation des provisions pour dévalorisation est la suivante:

	2014	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2015
<i>En millions de dollars</i>				
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	2,8	(4,3)	4,7	3,2
Provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	0,2	(0,3)	0,3	0,2
<b>Total des provisions</b>	<b>3,0</b>	<b>(4,6)</b>	<b>5,0</b>	<b>3,4</b>

## Note 2.5: Autres comptes débiteurs

	2015	2014
<i>En millions de dollars</i>		
Avances aux fournisseurs	31,5	35,5
Avances au personnel	25,3	29,9
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 11)	0,3	6,8
Comptes débiteurs divers	90,7	81,6
<b>Total, autres comptes débiteurs avant provision</b>	<b>147,8</b>	<b>153,8</b>
<b>Provision pour créances douteuses</b>	<b>(38,4)</b>	<b>(31,6)</b>
<b>Total net, autres comptes débiteurs</b>	<b>109,4</b>	<b>122,2</b>

67. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
68. Les avances au personnel correspondent aux indemnités pour frais d'études, à l'allocation logement, aux voyages autorisés et aux autres indemnités dues au personnel. Conformément au Règlement et au Statut du personnel, ces avances ne portent pas intérêt.
69. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements.
70. Les autres comptes débiteurs sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour créances douteuses. Au 31 décembre 2015, le montant de la provision requise a été estimé à 38,4 millions de dollars, dont 37,8 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 0,6 million de dollars pour les autres comptes débiteurs (30,6 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 1,0 million de dollars pour les autres comptes débiteurs en 2014).

71. La variation de la provision pour créances douteuses enregistrée en 2015 est la suivante:

	2014	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	Ajustement pour réévaluation	2015
<i>En millions de dollars</i>					
<b>Total de la provision pour créances douteuses</b>	<b>31,6</b>	-	<b>7,7</b>	<b>(0,9)</b>	<b>38,4</b>

72. En 2015, aucune autre somme à recevoir n'a été passée par pertes et profits.

73. L'ajustement pour réévaluation correspond à la réévaluation de la provision pour créances douteuses libellées en monnaies autres que le dollar.

74. Au 31 décembre 2015, le montant de la provision requise a été estimé à 38,4 millions de dollars. En conséquence, une augmentation de 7,7 millions de dollars a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

## Note 2.6: Placements à long terme

	2015	2014
<i>En millions de dollars</i>		
STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	73,1	77,0
Portion courante (Note 2.2)	(7,7)	(7,9)
<b>Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique</b>	<b>65,4</b>	<b>69,1</b>
Obligations	200,5	187,8
Actions	196,4	192,0
<b>Total, obligations et actions</b>	<b>396,9</b>	<b>379,8</b>
<b>Total des placements à long terme</b>	<b>462,3</b>	<b>448,9</b>

75. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions.

76. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.13), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au-dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.

77. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2015, la valeur de réalisation de ces placements était de 90,2 millions de dollars (96,9 millions de dollars au 31 décembre 2014).

78. Les placements en obligations et en actions sont expressément détenus aux fins du financement des engagements du PAM au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et ne doivent pas être affectés au financement des opérations en cours du PAM. Bien que les placements soient réservés à cet usage, et ne soient pas disponibles pour financer des opérations en cours, ils ne sont pas soumis à des restrictions légales spécifiques et ne peuvent être comptabilisés à titre d'actifs du régime, selon la définition arrêtée aux termes de la norme IPSAS 25, Avantages du personnel.

79. Les placements en actions sont effectués par le biais de six fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant l'indice MSCI All Country World Index.
80. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations, soit 17,1 millions de dollars, est imputable à la diminution de la valeur des avoirs placés et aux placements en actions et en obligations des montants imputés aux fonds et aux projets au titre des passifs liés aux avantages du personnel. Le virement en espèces de 31,6 millions de dollars a été placé conformément à la politique de répartition des avoirs du PAM, aux termes de laquelle 50 pour cent des fonds mis en réserve pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel doivent être placés en obligations mondiales et 50 pour cent en actions mondiales. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
81. La variation des comptes de placements à long terme en 2015 est la suivante:

	2014	Apports/ (Dédutions)	Intérêts reçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2015
	<i>En millions de dollars</i>					
Obligations et actions	<b>379,8</b>	31,5	5,5	(20,1)	0,2	<b>396,9</b>
Placements en STRIPS	<b>69,1</b>	(7,4)	3,7	-	-	<b>65,4</b>
<b>Total des placements à long terme</b>	<b>448,9</b>	<b>24,2</b>	<b>9,2</b>	<b>(20,1)</b>	<b>0,2</b>	<b>462,3</b>

82. En 2015, les placements à long terme se sont accrus de 13,4 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme des actifs financiers réalisables, à l'exception des instruments financiers dérivés (19,5 millions de dollars), qui sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. En conséquence, conformément aux normes IPSAS, le montant net des pertes latentes de 8,1 millions de dollars correspondant à ces actifs financiers considérés comme réalisables a été transféré à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les gains latents nets d'un montant de 3,6 millions de dollars correspondant aux instruments financiers dérivés, ainsi que les gains latents nets d'un montant de 4,6 millions de dollars correspondant aux écarts de change sur les éléments monétaires, sont reflétés dans l'État des résultats financiers. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 3,7 millions de dollars, sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dans l'État des flux de trésorerie; ils apparaissent au titre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 4,1 millions de dollars. Le solde, déduction faite d'un reclassement de placements à long terme dans la catégorie des placements à court terme de 7,4 millions de dollars, s'établit à 16,9 millions de dollars; ce montant apparaît dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

## Note 2.7: Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2014	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2014	Dotation aux amortissements	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2015
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	22,4	0,6	-	23,0	(2,1)	(0,6)	-	(2,7)	20,3
Temporaires	66,5	19,3	(0,5)	85,3	(36,0)	(13,3)	0,2	(49,1)	36,2
Matériel informatique	9,9	1,0	-	10,9	(8,3)	(1,0)	-	(9,3)	1,6
Matériel de bureau	23,3	2,8	(0,2)	25,9	(17,3)	(3,4)	0,2	(20,5)	5,4
Agencements	0,4	-	-	0,4	(0,2)	-	-	(0,2)	0,2
Matériel de sécurité	5,2	0,4	(0,1)	5,5	(3,6)	(1,0)	0,1	(4,5)	1,0
Matériel de télécommunications	7,5	1,7	-	9,2	(5,2)	(1,5)	-	(6,7)	2,5
Véhicules à moteur	129,9	35,2	(4,1)	161,0	(75,4)	(22,4)	3,8	(94,0)	67,0
Outillage	4,6	2,2	-	6,8	(3,1)	(1,2)	-	(4,3)	2,5
Aménagements des locaux loués	18,5	1,8	(0,6)	19,7	(12,2)	(2,9)	0,3	(14,8)	4,9
Éléments d'actifs fixes en construction	0,4	2,5	-	2,9	-	-	-	-	2,9
<b>Total</b>	<b>288,6</b>	<b>67,5</b>	<b>(5,5)</b>	<b>350,6</b>	<b>(163,4)</b>	<b>(47,3)</b>	<b>4,6</b>	<b>(206,1)</b>	<b>144,5</b>

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2013	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2014
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	16,1	6,4	(0,1)	22,4	(1,6)	(0,5)	-	(2,1)	20,3
Temporaires	54,0	14,1	(1,6)	66,5	(26,1)	(11,1)	1,2	(36,0)	30,5
Matériel informatique	9,1	0,9	(0,1)	9,9	(7,0)	(1,3)	-	(8,3)	1,6
Matériel de bureau	19,1	5,2	(1,0)	23,3	(15,0)	(3,0)	0,7	(17,3)	6,0
Agencements	0,4	-	-	0,4	(0,2)	-	-	(0,2)	0,2
Matériel de sécurité	4,2	1,1	(0,1)	5,2	(2,8)	(0,9)	0,1	(3,6)	1,6
Matériel de télécommunications	5,7	1,9	(0,1)	7,5	(4,1)	(1,2)	0,1	(5,2)	2,3
Véhicules à moteur	107,0	26,7	(3,8)	129,9	(59,3)	(19,3)	3,2	(75,4)	54,5
Outillage	3,6	1,1	(0,1)	4,6	(2,1)	(1,0)	-	(3,1)	1,5
Aménagements des locaux loués	17,1	2,0	(0,6)	18,5	(9,8)	(2,8)	0,4	(12,2)	6,3
Éléments d'actifs fixes en construction	2,4	0,3	(2,3)	0,4	-	-	-	-	0,4
<b>Total</b>	<b>238,7</b>	<b>59,7</b>	<b>(9,8)</b>	<b>288,6</b>	<b>(128,0)</b>	<b>(41,1)</b>	<b>5,7</b>	<b>(163,4)</b>	<b>125,2</b>

83. En 2015 et 2014, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments provisoires et des véhicules à moteur. Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est chiffré au total à 62,0 millions de dollars (49,9 millions de dollars au 31 décembre 2014), dont 20,3 millions de dollars d'immobilisations

reçues sous forme de dons. Les entrées et sorties de la catégorie des immobilisations corporelles sont communiquées dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de l'exercice, soit 47,3 millions de dollars (41,1 millions de dollars en 2014), étant indiquées dans l'État des résultats financiers.

84. Les bâtiments, le mobilier et l'équipement sont capitalisés si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
85. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. L'examen effectué en 2015 a montré qu'il n'y avait pas eu de dévalorisation.

## Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2014	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2015	Au 31 déc. 2014	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2015	
<i>En millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	51,0	3,0	-	54,0	(44,3)	(4,8)	-	(49,1)	4,9
Logiciels commerciaux	2,7	0,1	-	2,8	(2,5)	(0,2)	-	(2,7)	0,1
Licences et droits d'utilisation	0,6	0,1	-	0,7	(0,5)	(0,1)	-	(0,6)	0,1
Actifs incorporels en cours de mise au point	1,9	0,1	(1,9)	0,1	-	-	-	-	0,1
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>56,2</b>	<b>3,3</b>	<b>(1,9)</b>	<b>57,6</b>	<b>(47,3)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>-</b>	<b>(52,4)</b>	<b>5,2</b>

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2013	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2014	
<i>En millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	50,0	1,1	(0,1)	51,0	(35,9)	(8,4)	-	(44,3)	6,7
Logiciels commerciaux	2,7	-	-	2,7	(1,8)	(0,7)	-	(2,5)	0,2
Licences et droits d'utilisation	0,6	-	-	0,6	(0,4)	(0,1)	-	(0,5)	0,1
Actifs incorporels en cours de mise au point	0,7	1,2	-	1,9	-	-	-	-	1,9
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>54,0</b>	<b>2,3</b>	<b>(0,1)</b>	<b>56,2</b>	<b>(38,1)</b>	<b>(9,2)</b>	<b>-</b>	<b>(47,3)</b>	<b>8,9</b>

86. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche et à la maintenance.
87. Les logiciels de conception interne se rapportent principalement au projet WINGS, qui consiste à adapter et à mettre en place un progiciel de gestion intégré au niveau de l'ensemble du Programme. Au 31 décembre 2015, le montant total des dépenses afférentes au projet WINGS était de 47,5 millions de dollars (43,5 millions de dollars en 2014). Ces coûts capitalisés sont les coûts afférents à la phase de conception du système et de réalisation du projet WINGS. Tout ajout aux immobilisations incorporelles ou toute réduction de celles-ci est inclus dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement pour l'exercice, soit 5,1 millions de dollars, apparaissant dans l'État des résultats financiers.

**Note 2.9: Dettes et charges à payer**

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
Montants dus aux fournisseurs	107,0	114,7
Montants dus aux donateurs	5,4	23,7
Comptes créditeurs divers	48,8	57,8
<b>Total partiel, dettes</b>	<b>161,2</b>	<b>196,2</b>
Charges à payer	352,6	339,7
<b>Total, dettes et charges à payer</b>	<b>513,8</b>	<b>535,9</b>

88. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
89. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
90. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.
91. Les comptes créditeurs divers comprennent les montants dus au personnel et à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis ainsi que la juste valeur des contrats de change à terme.

**Note 2.10: Provisions**

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>Provisions pour remboursements aux donateurs</b>	<b>5,7</b>	<b>6,2</b>

92. La provision pour remboursements aux donateurs est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions en espèces non utilisées pour le projet concerné. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
93. La variation de la provision pour remboursements aux donateurs enregistrée en 2015 est la suivante:

	2014	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2015
	<i>En millions de dollars</i>			
<b>Provision pour remboursements aux donateurs</b>	<b>6,2</b>	<b>(6,3)</b>	<b>5,8</b>	<b>5,7</b>

94. En 2015, le montant total des remboursements aux donateurs s'est élevé à 6,3 millions de dollars. Ces remboursements sont comptabilisés comme utilisation de la provision pour remboursements aux donateurs et sont reflétés dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2015, le montant final de la provision requise a été estimé à 5,7 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 5,8 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces et est reflétée dans l'État des résultats financiers.



## Note 2.11: Prestations dues aux employés

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>Composition:</b>		
Courantes	10,6	10,4
Non courantes	601,9	555,1
<b>Total des passifs liés aux avantages du personnel</b>	<b>612,5</b>	<b>565,5</b>

	2015			2014
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
	<i>En millions de dollars</i>			
Prestations à court terme	-	10,6	10,6	10,4
Avantages postérieurs à l'emploi	506,0	1,5	507,5	458,8
Autres prestations à long terme	88,5	5,9	94,4	96,3
<b>Total des passifs liés aux avantages du personnel</b>	<b>594,5</b>	<b>18,0</b>	<b>612,5</b>	<b>565,5</b>

### 2.11.1 Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel

95. Les passifs liés aux avantages du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM sur la base des informations relatives au personnel et de l'expérience passée. Au 31 décembre 2015, le montant total des passifs liés aux avantages du personnel était de 612,5 millions de dollars, dont 594,5 millions de dollars calculés par des actuaires et 18,0 millions de dollars calculés par le PAM (547,8 millions de dollars et 17,7 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2014).
96. Sur ce montant total de 612,5 millions de dollars, 399,9 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (350,9 millions de dollars au 31 décembre 2014). Le solde de 212,6 millions de dollars (214,6 millions de dollars au 31 décembre 2014) a été imputé au Fonds général. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement pour faire face aux passifs liés aux avantages du personnel non encore couverts actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment l'affectation annuelle d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars à la rubrique des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement financés à l'expiration de cette période de 15 ans.

### 2.11.2 Évaluations actuarielles des prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ

97. Les engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et autres indemnités liées au départ sont déterminés par des actuaires conseils. Ces prestations sont dues pour deux catégories de personnel: a) les fonctionnaires des catégories du cadre organique et des services généraux en poste au Siège; et b) depuis 2014, le personnel national du cadre organique et des services généraux employé dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux (désigné collectivement par l'expression "personnel recruté localement"). Les deux catégories de personnel relèvent du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.
98. Le montant total des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres indemnités liées au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 594,5 millions de dollars au 31 décembre 2015 (547,8 millions de dollars en 2014); sur ce total, 465,4 millions de dollars correspondent aux prestations dues aux membres du personnel des catégories du cadre organique et des services généraux en poste au Siège (435,0 millions de dollars en 2014), et 129,1 millions

de dollars aux prestations dues au personnel recruté localement (112,8 millions de dollars en 2014).

99. Dans l'évaluation de 2015, le montant brut des engagements du PAM au titre des prestations définies était de 571,0 millions de dollars (601,0 millions de dollars en 2014); sur ce total, 482,5 millions de dollars correspondent aux avantages postérieurs à l'emploi (510,5 millions de dollars en 2014) et 88,5 millions de dollars aux autres indemnités liées au départ (90,5 millions de dollars en 2014).
100. Conformément à la norme IPSAS 25, les pertes et gains actuariels afférents aux avantages postérieurs à l'emploi peuvent être comptabilisés au fil du temps selon la méthode du corridor. En application de cette méthode, les montants inférieurs ou égaux à 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés en tant que produits ou charges, afin que ces pertes et ces gains puissent éventuellement se compenser avec le temps. Au-delà de 10 pour cent, les pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction, et ce pour chaque prestation. Pour les autres indemnités liées au départ, les pertes et gains actuariels sont amortis immédiatement et la méthode du corridor ne s'applique pas.
101. Dans l'évaluation de 2015 des passifs liés aux avantages du personnel, les actuaires ont calculé que les gains actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi se chiffraient à 23,5 millions de dollars (contre des pertes actuarielles de 53,2 millions de dollars en 2014) et que les gains actuariels relatifs aux autres indemnités liées au départ s'élevaient à 2,7 millions de dollars (contre des pertes actuarielles de 12,4 millions de dollars en 2014).
102. Les gains actuariels totaux, d'un montant de 23,5 millions de dollars, correspondent à des gains actuariels de 22,2 millions de dollars afférentes aux Plans d'assurance-maladie après la cessation de service, des gains actuariels de 4,8 millions de dollars au titre du Régime des indemnités pour cessation de service, et des pertes actuarielles de 3,5 millions de dollars au titre du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation (Note 2.11.5.4). Les gains et les pertes actuariels se rapportant à tous les plans après la cessation de service ont dépassé le seuil de 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies. En application de la méthode du corridor, les gains et les pertes de plus de 10 pour cent seront amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction pour chaque prestation. Pour les plans après la cessation de service, la situation est la suivante: 13,01 et 15,16 ans pour le Plan général d'assurance médicale (BMIP) et le Régime de couverture médicale du personnel hors siège recruté sur le plan national (MICS), respectivement, 13,07 ans pour le Régime des indemnités pour cessation de service, 9,53 et 10,58 ans pour le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation des catégories de personnel du cadre organique et des services généraux du Siège et des membres du personnel recrutés localement, respectivement.
103. Les charges annuelles correspondant aux passifs liés aux avantages du personnel, telles que calculées par les actuaires, incluent l'amortissement des gains/(pertes) actuariels.
104. Les variations des passifs liés aux avantages du personnel en 2015 telles que déterminées par les actuaires sont indiquées comme suit:

	2014	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2015
	<i>En millions de dollars</i>			
Plans d'assurance maladie après la cessation de service	425,2	(2,9)	50,4	472,7
Régime des indemnités pour cessation de service	23,9	(1,6)	2,4	24,7
Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	8,2	(0,6)	1,0	8,6
Autres indemnités liées au départ	90,5	(5,9)	3,9	88,5
<b>Total des passifs liés aux avantages du personnel</b>	<b>547,8</b>	<b>(11,0)</b>	<b>57,7</b>	<b>594,5</b>

### 2.11.3 Prestations à court terme

105. Les prestations à court terme se rapportent aux congés annuels et à l'indemnité pour frais d'études.

#### **2.11.4 Avantages postérieurs à l'emploi**

106. Les avantages postérieurs à l'emploi sont les plans à prestations définies qui comprennent les Plans d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.
107. Les Plans d'assurance maladie après la cessation de service permettent aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer soit au BMIP, soit au MICS, en fonction de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent. Le premier couvre les membres du personnel du cadre organique ou des services généraux en poste au Siège, et le second ceux qui sont en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux.
108. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste en Italie.
109. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service.
110. Les engagements comprennent le coût des prestations courantes pour 2015, moins le montant des prestations versées.

#### **2.11.5 Autres prestations à long terme**

111. Les autres prestations à long terme comprennent les congés dans les foyers et les autres indemnités liées au départ, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

##### ***2.11.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle***

112. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (avantages postérieurs à l'emploi et autres indemnités liées au départ) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2015, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2014.
113. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2015 ont entraîné une augmentation des engagements correspondant aux prestations dues après la cessation de service et autres indemnités nettes liées au départ d'un montant total de 46,7 millions de dollars (157,5 millions de dollars en 2014).
114. Conformément à la norme IPSAS 25, les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
115. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des engagements du PAM correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux indemnités liées au départ au 31 décembre 2015. Les hypothèses ne se rapportant qu'à certains avantages sont spécifiquement indiqués:

Taux d'actualisation	3,5 pour cent pour la comptabilisation et pour le financement; ce taux a été établi sur la base de la courbe des rendements pour les régimes couvrant les membres du personnel du cadre organique et des services généraux en poste au Siège (3,1 pour cent dans l'évaluation actuarielle de 2014 effectuée sur la base des indices) 4,9 pour cent sur la base de la courbe des rendements pour les régimes couvrant le personnel recruté localement (4,5 pour cent lors de l'évaluation de 2014).
Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – 4,5 pour cent par an de 2016 à 2020, avec une baisse de 0,1 pour cent par an par période de cinq ans ensuite, pour arriver à 4,0 pour cent en 2041, niveau restant inchangé par la suite (5,0 pour cent par an de 2014 à 2024, 4,5 pour cent par an de 2025 à 2044 et 4 pour cent par an à compter de 2045 dans l'évaluation de 2014)  MICS – 8,0 pour cent à partir de 2016, avec une baisse de 0,2 pour cent par an pour arriver à 6,0 pour cent en 2026, puis de 0,1 pour cent par an pour arriver à 4,0 pour cent en 2046, niveau restant inchangé par la suite (6,0 pour cent pour 2015, diminution de 0,2 pour cent par an pour s'établir à 4,6 pour cent en 2022 et à 4,5 pour cent à compter de 2023 dans l'évaluation de 2014)
Rendement escompté des actifs	Financement – 5,6 pour cent (comme lors de l'évaluation de 2014); Comptabilisation – sans objet, car les plans sont traités comme ne reposant pas sur la capitalisation
Augmentation annuelle des traitements	3,0 pour cent, plus composante mérite
Hausse annuelle du coût de la vie	2,5 pour cent (dans le cas du Plan d'indemnisation du personnel, le montant minimum de l'indemnisation en cas de décès demeure inchangé)
Taux de change futurs	Taux de change appliqués pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2015
Coût des demandes de remboursement des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – Le montant moyen des demandes de remboursement pour 2016 en 2015 est de 5 186 dollars par adulte participant (5 334 dollars pour 2015 lors de l'évaluation de 2014) MICS – Le montant moyen des demandes de remboursement pour 2016 en 2015 est de 1 081 dollars par adulte participant (987 dollars pour 2015 lors de l'évaluation de 2014)
Dépenses annuelles d'administration (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – 3,0 pour cent du coût des demandes de remboursement pour 2016 y compris la part conservée par l'assureur, puis augmentation suivant le taux général d'inflation ensuite (142,08 dollars pour le Plan en dollar et 135,00 euros pour le Plan en euro lors de l'évaluation de 2014) MICS – le coût est compris dans le montant des demandes de remboursement indiqué ci-dessus
Part conservée par l'assureur (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	2,3 pour cent des demandes de remboursement de 2016 (comme lors de l'évaluation de 2014)
Cotisations futures des participants (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – Comptabilisation et financement – 29 pour cent (comme lors de l'évaluation de 2014) MICS – les frais médicaux augmentent au même rythme que l'inflation tandis que les cotisations des participants augmentent au même rythme que les rémunérations/pensions
Taux de mortalité	Les taux de mortalité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2013 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux d'invalidité	Les taux d'invalidité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2013 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux de conversion des droits à prestation	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013
Taux de retraite	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013
Participation (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – 95 pour cent des futurs retraités opteront pour l'affiliation au BMIP (comme lors de l'évaluation de 2014). Sur la base d'une étude de l'expérience des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, 0,2 pour cent des personnes couvertes par le BMIP se retireront chaque année après la retraite (comme lors de l'évaluation de 2014) MICS – comme le BMIP
Assurance maladie des futurs retraités (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Versements actuellement effectués en euros – Plan en euro  Versements actuellement effectués en monnaie autre que l'euro – Plan en dollar
Couverture des conjoints (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	85 pour cent et 55 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin respectivement ont un conjoint demandant l'affiliation au BMIP (comme lors de l'évaluation de 2014). L'hypothèse que les conjoints ont quatre ans de moins que leur partenaire retraité si celui-ci est un homme, et quatre ans de plus si celui-ci est une femme
Proportion de décès et d'invalidité futurs imputable à l'exercice de fonctions officielles (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	10 pour cent de décès et 4 pour cent d'invalidités (comme lors de l'évaluation de 2014)
Nature de l'invalidité (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que l'invalidité est totale et permanente

Possibilité de compensation des prestations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que les décès ou l'invalidité relevant du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation bénéficieront des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Prestations exclues faute de caractère significatif (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Préparation du corps et frais d'enterrement; indemnité pour enfants à charge pour les décès et handicaps futurs, etc.
Prestations exclues du fait de leur inclusion dans d'autres évaluations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Frais médicaux et d'hospitalisation Rapatriement du corps et des membres de la famille
Membres percevant des indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	L'hypothèse est que les indemnités de rapatriement devront être versées à 80 pour cent des fonctionnaires qui prennent leur retraite ou cessent leur service (comme lors de l'évaluation de 2014), et que 80 pour cent des fonctionnaires de sexe masculin ayant droit à ces prestations seront mariés, ce pourcentage étant de 50 pour cent dans le cas des fonctionnaires de sexe féminin (comme lors de l'évaluation de 2014)
Frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	8 600 dollars pour les employés célibataires et 12 200 dollars pour les employés mariés en 2015, ces montants étant ensuite revalorisés en fonction de l'inflation (comme lors de l'évaluation de 2014).
Versement en compensation des jours de congé accumulés (Autres indemnités liées au départ uniquement)	Le versement moyen en compensation des jours de congé annuel accumulés a été supposé être de 37 jours de rémunération (comme lors de l'évaluation de 2014)
Méthode actuarielle	Plans d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation.  Autres indemnités dues à la cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées, l'intégralité du passif étant imputée aux services passés. Pour les frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service. Pour les primes de rapatriement et le capital décès, méthode des unités de crédit-projetées, l'attribution étant établie sur la base des prestations effectivement versées
Valeur des actifs	Financement – Valeur de réalisation Comptabilisation - Plans traités comme non capitalisés

116. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs liés aux avantages du personnel calculés par les actuaires.

### 2.11.5.2 *Rapprochement des engagements au titre des prestations définies*

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres indemnités liées au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
	<i>En millions de dollars</i>				
<b>Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2014</b>	<b>477,9</b>	<b>90,5</b>	<b>21,8</b>	<b>10,8</b>	<b>601,0</b>
Coût du service pour 2015	33,1	3,8	1,7	0,5	39,1
Charges financières pour 2015	16,2	2,8	0,7	0,3	20,0
Montant brut des prestations effectivement versées pour 2015	(4,5)	(5,8)	(1,6)	(0,6)	(12,5)
Cotisations des participants	1,5	-	-	-	1,5
Changements apportés aux plans et régimes	(30,0)	(0,6)	(2,4)	-	(33,0)
Autres (gains)/pertes actuarielles	(43,7)	(2,2)	(0,3)	1,1	(45,1)
<b>Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2015</b>	<b>450,5</b>	<b>88,5</b>	<b>19,9</b>	<b>12,1</b>	<b>571,0</b>

### 2.11.5.3 Dépenses annuelles pour l'année civile 2015

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres indemnités liées au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des services	33,1	3,8	1,7	0,5	39,1
Charges financières	16,2	2,8	0,7	0,3	20,0
Perte/(gain) sur les amortissements	1,1	(2,7)	-	0,2	(1,4)
<b>Total partiel des dépenses</b>	<b>50,4</b>	<b>3,9</b>	<b>2,4</b>	<b>1,0</b>	<b>57,7</b>

### 2.11.5.4 Ventilation de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres indemnités liées au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
<b>Engagements au titre des prestations définies</b>					
Anciens employés	127,9	-	-	9,6	137,5
Employés en activité	322,6	88,5	19,9	2,5	433,5
<b>Total</b>	<b>450,5</b>	<b>88,5</b>	<b>19,9</b>	<b>12,1</b>	<b>571,0</b>
(Excédent)/Déficit	450,5	88,5	19,9	12,1	571,0
(Pertes)/gains latents	22,2	-	4,8	(3,5)	23,5
<b>Bilan net passif</b>	<b>472,7</b>	<b>88,5</b>	<b>24,7</b>	<b>8,6</b>	<b>594,5</b>

### 2.11.5.5 Plans d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

117. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation des Plans d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.
118. Lors de l'évaluation de 2015, il a été pris pour hypothèse que pour le BMIP, les frais médicaux augmenteraient de 4,5 pour cent de 2016 à 2020, avec une baisse de 0,1 pour cent par an pour les cinq années suivantes pour atteindre 4,0 pour cent en 2041 et qu'ils ne changeraient pas ensuite. En ce qui concerne le MICS, on a tablé sur un accroissement des frais médicaux de 8 pour cent à compter de 2016, avec une baisse de 0,2 pour cent par an pour s'établir à 6 pour cent en 2026, puis de 0,1 pour cent par an pour arriver à 4,0 pour cent en 2046, niveau restant inchangé par la suite.
119. Il a été supposé en outre que pour le BMIP, le taux de change futur entre l'euro et le dollar des États-Unis serait en moyenne d'environ 1,094 dollar par euro, soit le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2015. Pour le MICS, l'hypothèse retenue est que les remboursements sont effectués en dollars É.-U. ou dans des monnaies liées au dollar.
120. Enfin, il a été pris pour hypothèse un taux d'actualisation de 3,5 pour cent pour le BMIP, établi sur la base de la courbe des rendements au 31 décembre 2015 (3,1 pour cent lors de l'évaluation de 2014) et un taux d'actualisation de 4,9 pour cent pour le MICS (4,5 pour cent lors de l'évaluation de 2014).
121. Il a été entrepris une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact des hypothèses ci-dessus sur le passif et le coût des prestations conformément à la norme IPSAS 25. Il ressort des résultats de l'analyse que le montant des demandes de remboursement et les primes augmenteraient au même

rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureraient inchangées. En ce qui concerne le taux de change, l'analyse de sensibilité montre l'incidence d'une augmentation de 10 cents de la valeur de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Pour la hausse des frais médicaux et les taux d'actualisation, l'analyse de sensibilité fait apparaître l'impact d'une variation de 1 pour cent.

122. En utilisant les hypothèses actuellement retenues, les engagements au titre des prestations se montent à 450,5 millions de dollars. Pour l'analyse de sensibilité du passif, une variation du taux d'inflation des frais médicaux de 1 pour cent par an, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées, porterait les engagements au titre des prestations définies à 573,1 millions de dollars. Ces engagements se chiffrent à 468,8 millions de dollars en appliquant un taux de change de 1,194 dollar par euro, toutes choses égales par ailleurs. Dans l'hypothèse d'une variation du taux d'actualisation de 1 pour cent, toutes les autres hypothèses restant identiques, les engagements au titre des prestations définies se monteraient à 577,4 millions de dollars.
123. En utilisant les hypothèses retenues, le coût des services pour 2016 se monte à 31,3 millions de dollars. Pour l'analyse de sensibilité du coût des services, une variation du taux d'inflation des frais médicaux de 1 pour cent par, sans modification des autres hypothèses, chiffrerait ces coûts à 43,0 millions de dollars. Avec un taux de change de 1,194 dollar par euro et toutes choses égales par ailleurs, il se chiffrerait à 32,3 millions de dollars. Une variation du Un taux d'actualisation de 1 pour cent, les autres hypothèses restant inchangées, porterait le coût des services à 42,8 millions de dollars.

#### **2.11.5.6 Coûts prévus en 2016**

124. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 12,7 millions de dollars pour 2016, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

#### **2.11.6 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

125. Aux termes des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans au moins. En pratique, le Comité mixte a fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.
126. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse des pensions consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse des pensions ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.
127. L'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2013 faisait apparaître un déficit actuariel qui correspondait à 0,72 pour cent (1,87 pour cent dans l'évaluation de 2011) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2013 s'établissait à 24,42 pour cent de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un taux effectif de 23,7 pour cent. La prochaine évaluation actuarielle sera réalisée au 31 décembre 2015.
128. Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des passifs par les actifs, dans une hypothèse d'ajustement futur des pensions, s'établissait à 127,5 pour cent (130,0 pour cent dans l'évaluation de 2011). Il était de 91,2 pour cent (86,2 pour cent dans l'évaluation de 2011) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.

129. Après évaluation de la situation actuarielle de la Caisse, l'actuaire conseil a conclu que, au 31 décembre 2013, il n'y avait pas lieu de demander les versements prévus en cas de déficit en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations. En outre, la valeur de ses actifs au prix du marché dépassait également la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. À la date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.
130. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite et celui de l'âge de départ obligatoire à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au plus tard. L'amendement correspondant du Règlement de la Caisse des pensions a été approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2013. Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite est pris en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.
131. En 2015, les cotisations versées à la Caisse des pensions se sont montées à 63,7 millions de dollars (63,4 millions de dollars en 2014), tandis que les cotisations prévues pour 2016 s'élèvent à 63,8 millions de dollars.
132. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la Caisse des pensions et rend compte chaque année de ses travaux au Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

#### 2.11.7 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

133. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'auto-assurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

#### Note 2.12: Prêts

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
Prêt du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF)	-	27,0
Fraction courante du prêt à long terme—voir Note 2.13	5,8	5,8
<b>Total des prêts</b>	<b>5,8</b>	<b>32,8</b>

134. En 2015, le prêt du CERF de 27,0 millions de dollars a été remboursé. Le PAM a fait cet emprunt à l'origine en 2013 pour créer un fonds de réserve pour les opérations d'urgence en République arabe syrienne et dans les pays avoisinants (Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et Turquie). Le CERF est une facilité de trésorerie des Nations Unies conçue pour combler l'écart entre les besoins et les fonds disponibles. Il est financé par des donateurs et le produit des prêts est rétrocédé aux institutions opérationnelles des Nations Unies sans intérêt. Les organismes qui empruntent auprès de ce Fonds doivent rembourser le prêt dans l'année. Le PAM a payé en 2015 car la date de remboursement du prêt prévue pour 2014 avait été repoussée à 2015.



## Note 2.13: Prêt à long terme

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
Prêt à long terme	89,6	95,4
Moins: Fraction courante du prêt à long terme—voir Note 2.12	(5,8)	(5,8)
<b>Prêt à long terme</b>	<b>83,8</b>	<b>89,6</b>

135. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, le donateur a versé une contribution en espèces de 164,1 millions de dollars, dont 106,0 millions de dollars ont été utilisés pour acheter des produits alimentaires dans le cadre d'un contrat de prêt à long terme conclu avec un organisme gouvernemental du pays donateur.
136. Le prêt, remboursable sur 30 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent du solde pour chacune des annuités suivantes. La fraction courante du prêt à long terme comprend un montant annuel du principal de 5,3 millions de dollars et un coût d'amortissement de 0,5 million de dollars calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.
137. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2015, le coût total amorti du prêt était de 89,6 millions de dollars (95,4 millions de dollars au 31 décembre 2014), le montant exigible à moins d'un an s'élevant à 5,8 millions de dollars et la portion à long terme à 83,8 millions de dollars (respectivement 5,8 millions de dollars et 89,6 millions de dollars en 2014).
138. En 2015, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 2,2 millions de dollars (2,4 millions de dollars au 31 décembre 2014), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 2,7 millions de dollars représentent les intérêts annuels payés en mai 2015 et (0,5) million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt à long terme sur la base de sa valeur actuelle nette.
139. Dans l'État des flux de trésorerie, les intérêts payés au cours de l'exercice, soit 2,7 millions de dollars, sont présentés sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de (0,5) million de dollars sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart avec les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

## Note 2.14: Instruments financiers

### 2.14.1 Nature des instruments financiers

140. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque classe d'actifs et de passifs financiers.

141. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<i>En millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	811,5	844,5
Placements détenus jusqu'à l'échéance	73,1	77,0
Prêts et créances	2 953,6	3 015,5
Actifs financiers réalisables	394,9	381,4
<b>Total partiel</b>	<b>4 233,1</b>	<b>4 318,4</b>
Actifs non financiers	998,9	834,3
<b>Total</b>	<b>5 232,0</b>	<b>5 152,7</b>

142. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction.

143. L'intégralité des passifs financiers significatifs sont constatés au coût amorti.

144. Le tableau ci-après présente les actifs du PAM évalués à la juste valeur au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

	<b>2015</b>				<b>2014</b>			
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
	<i>En millions de dollars</i>				<i>En millions de dollars</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	-	802,1	9,4	811,5	-	835,3	9,2	844,5
Actifs financiers réalisables	196,3	198,6	-	394,9	195,0	185,7	0,7	381,4
<b>Total</b>	<b>196,3</b>	<b>1 000,7</b>	<b>9,4</b>	<b>1 206,4</b>	<b>195,0</b>	<b>1 021,0</b>	<b>9,9</b>	<b>1 225,9</b>

145. Les différents niveaux de juste valeur ont été définis comme suit: cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1); données autres que les cours de niveau 1, qui sont observables pour l'actif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme d'éléments dérivant de prix) (niveau 2); données sur l'actif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

146. Les directives du PAM en matière de placements recommandent une grande prudence, le principal objectif étant la préservation du capital et la liquidité. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers réalisables sont jugés de bonne qualité, selon les organismes de notation internationaux (Note 2.14.2 – Risque de crédit). Les responsables des placements sont tenus, en application des directives du PAM en la matière, de choisir des titres aisément réalisables pour constituer leurs portefeuilles. Les niveaux de juste valeur varient dans une large mesure selon qu'il existe ou non un marché actif pour un titre. Les marchés actifs permettent de disposer de données directement observables et peuvent, en règle générale, assurer une plus grande liquidité, les frais de transaction étant réduits du fait des écarts plus réduits entre cours acheteurs et vendeurs. Un niveau de juste valeur différent ne suppose pas nécessairement un niveau de risque différent ou plus élevé pour un titre, toutes choses étant égales par ailleurs. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur rend compte de la nature des données utilisées pour déterminer la juste valeur, mais pas du risque inhérent à un titre, car la probabilité d'un défaut partiel ou total des émetteurs ou des contreparties est indépendante du niveau de juste valeur.

147. Le tableau ci-après indique les variations concernant les instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014.

	2015			2014		
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total
	<i>En millions de dollars</i>			<i>En millions de dollars</i>		
<b>Solde d'ouverture</b>	9,2	0,7	9,9	53,7	26,7	80,4
Gains/(pertes) comptabilisés dans l'État des résultats financiers	-	-	-	0,1	(1,6)	(1,5)
Gains/(pertes) comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net	-	-	-	-	1,7	1,7
Acquisitions	4,4	-	4,4	7,2	0,7	7,9
Cessions	(4,2)	-	(4,2)	(31,3)	(9,8)	(41,1)
Liquidation de positions	-	-	-	-	-	-
Variation du capital	-	-	-	(10,0)	(0,4)	(10,4)
Transferts	-	(0,7)	(0,7)	(10,5)	(16,6)	(27,1)
<b>Solde de clôture</b>	<b>9,4</b>	<b>-</b>	<b>9,4</b>	<b>9,2</b>	<b>0,7</b>	<b>9,9</b>

148. Aucun transfert du niveau 1 au niveau 2, ou du niveau 2 au niveau 1, n'a été effectué en 2015 et en 2014.

### 2.14.2 Risque de crédit

149. Le risque de crédit associé aux placements auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques appliquées en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AA+ et celle des placements à long terme était de AA-.
150. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.
151. Les contributions à recevoir sont essentiellement des crédits souverains. La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.

### 2.14.3 Risque de taux d'intérêt

152. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2015, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 1,11 pour cent et de 1,85 pour cent (0,66 pour cent et 1,72 pour cent, respectivement, en 2014). Il ressort d'une évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,80 an pour les placements à court terme et de 6,26 ans pour les placements en obligations à long terme (0,75 an et 6,41 ans, respectivement, en décembre 2014). Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

#### 2.14.4 Risque de change

153. Au 31 décembre 2015, 87 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, 10 pour cent en euros et les 3 pour cent restants dans d'autres monnaies (85 pour cent en dollar des États-Unis, 12 pour cent en euro et les 3 pour cent restants dans d'autres monnaies au 31 décembre 2014). Les sommes détenues dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 79 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 13 pour cent en euros, 3 pour cent en dollars du Canada et 5 pour cent dans d'autres monnaies (72 pour cent en dollars des États-Unis, 15 pour cent en euros, 4 pour cent en dollars du Canada et 9 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2014).
154. Les contrats de change à terme servent à couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget administratif et d'appui aux programmes, conformément à la politique de couverture approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'exécution de 12 contrats s'était traduite par une perte réalisée de 17,4 millions de dollars (au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'exécution de 12 contrats s'est traduite par un gain réalisé de 0,2 million de dollars). En outre, une nouvelle stratégie de couverture a été mise en place pour l'exercice 2016, dans le cadre de laquelle le PAM a conclu 12 contrats de change à terme pour acheter 6,3 millions d'euros par mois à un taux de change fixe. Au 31 décembre 2015, la valeur notionnelle de ces 12 contrats était de 83,8 millions de dollars, ce qui représentait une perte latente de 1,2 million de dollars sur la base du taux à terme au 31 décembre 2015. Ces pertes réalisées et latentes sont reflétées dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des écarts de change.

#### 2.14.5 Risque de marché

155. Le PAM est également exposé au risque de marché du fait de ses placements à court et à long terme. La valeur de marché de ses revenus fixes, actions, instruments financiers dérivés et contrats de change à terme pourrait varier chaque jour. Toutes les analyses de sensibilité présentées ci-après ont été effectuées en partant de l'hypothèse que toutes les variables, sauf celles qui sont expressément mentionnées, demeurent constantes.
156. Sensibilité aux variations de taux d'intérêt – Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 7,6 millions de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 12,6 millions de dollars reflétée dans l'État des variations de l'actif net.
157. Sensibilité aux variations des cours des contrats à terme - Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 0,1 million de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,1 million de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
158. Sensibilité aux variations des prix des actions – Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Une augmentation (diminution) du prix des actions de 1 pour cent répartie entre les six fonds régionaux de placements en actions se traduirait par un gain (perte) latent de 2,0 millions de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
159. Sensibilité concernant les contrats de change à terme – Pour les 12 contrats à terme restants, qui servent à couvrir les risques de change pour le budget AAP, une augmentation (diminution) du taux de change dollar/euro de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,9 million de dollars reflété dans l'État des résultats financiers, toutes les autres variables demeurant constantes. Pour les placements à long terme, une appréciation (dépréciation) des devises de 1 pour cent par rapport au dollar pour l'ensemble des positions de change à terme actuellement détenues se

traduirait par des pertes (gains) latentes de 0,2 million de dollars reflétées dans l'État des résultats financiers.

### Note 2.15: Soldes des fonds et réserves

160. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Le tableau ci-dessous présente les soldes des fonds du PAM.

	2015				Total	2014
	Fonds de catégories d'activités (solde)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (solde)	Fonds général et comptes spéciaux			
			(Solde)	Réserves		
<i>En millions de dollars</i>						
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>3 167,1</b>	<b>321,7</b>	<b>102,5</b>	<b>331,4</b>	<b>3 922,7</b>	<b>3 672,7</b>
<b>Excédent/(déficit) de l'exercice</b>	<b>(168,3)</b>	<b>(11,2)</b>	<b>274,1</b>	<b>-</b>	<b>94,6</b>	<b>235,8</b>
<b>Total partiel</b>	<b>2 998,8</b>	<b>310,5</b>	<b>376,6</b>	<b>331,4</b>	<b>4 017,3</b>	<b>3 908,5</b>
<b>Variations de l'exercice:</b>						
Avances à des projets	165,8	-	-	(165,8)	-	-
Montants remboursés par des projets	(98,5)	-	-	98,5	-	-
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	87,2	(87,2)	-	-
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées	-	-	(2,3)	2,3	-	-
Reconstitutions	-	-	(85,9)	85,9	-	-
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	(33,4)	33,4	-	-
Virements entre fonds	309,4	5,2	(314,6)	-	-	-
Gains (pertes) nets latents sur les placements à long terme	-	-	(8,1)	-	(8,1)	14,2
<b>Total des variations de l'exercice</b>	<b>376,7</b>	<b>5,2</b>	<b>(357,1)</b>	<b>(32,9)</b>	<b>(8,1)</b>	<b>14,2</b>
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2015</b>	<b>3 375,5</b>	<b>315,7</b>	<b>19,5</b>	<b>298,5</b>	<b>4 009,2</b>	<b>3 922,7</b>

161. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à une catégorie d'activités ou à des projets bilatéraux. De telles contributions sont considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Lorsque ces contributions sont affectées à des projets spécifiques, les charges correspondantes sont constatées dans les fonds de catégories d'activités ou les fonds bilatéraux appropriés.

162. Les reconstitutions correspondent aux contributions spécifiquement destinées au Compte d'intervention immédiate (CII) par les donateurs.

163. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2015, le PAM avait quatre réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) la Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres;

iii) le Compte d'intervention immédiate; et iv) le Compte de péréquation des dépenses AAP. Le tableau suivant présente les réserves du PAM.

	2015				Total	2014
	2.15.1	2.15.2	2.15.3	2.15.4		
	Réserve opérationnelle	Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres	Compte d'intervention immédiate	Compte de péréquation des dépenses AAP		
<i>En millions de dollars</i>						
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>95,2</b>	<b>6,0</b>	<b>40,4</b>	<b>189,8</b>	<b>331,4</b>	<b>272,5</b>
Avances à des projets	-	-	(165,8)	-	(165,8)	(182,4)
Montants remboursés par des projets	-	-	98,5	-	98,5	132,6
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	-	(87,2)	(87,2)	(9,2)
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées	-	-	-	2,3	2,3	1,7
Reconstitutions	-	-	85,9	-	85,9	40,2
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	-	33,4	33,4	76,0
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2015</b>	<b>95,2</b>	<b>6,0</b>	<b>59,0</b>	<b>138,3</b>	<b>298,5</b>	<b>331,4</b>

164. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

### 2.15.1 Réserve opérationnelle

165. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. En outre, la Réserve opérationnelle est utilisée pour gérer le risque associé au dispositif de prêts internes en faveur des projets (précédemment appelé Mécanisme de financement anticipé).

166. Le solde de la Réserve opérationnelle s'établit à 95,2 millions de dollars au 31 décembre 2015.

### 2.15.2 Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres

167. Le compte de réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres a été établi en 2014 à l'issue d'un examen approfondi du Mécanisme de financement anticipé afin de garantir les prêts internes accordés au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres (décision 2014/EB.A/8).

168. Le solde de la Réserve du Mécanisme de gestion globale des risques s'établit à 6,0 millions de dollars au 31 décembre 2015.

### 2.15.3 Compte d'intervention immédiate

169. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et de produits non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.

170. En 2015, le CII a reçu 85,9 millions de dollars à titre de reconstitution, y compris un transfert approuvé par le Conseil d'un montant de 50,0 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP au CII (décision 2015/EB.A/12). Cet apport supplémentaire de fonds en faveur du CII avait pour but de créer une capacité minimale de prêt renouvelable de 50,0 millions de dollars pour faire face aux situations d'urgence.

171. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 165,8 millions de dollars, et les montants remboursés par des projets atteignaient 98,5 millions de dollars.

172. Le solde du CII au 31 décembre 2015 était de 59,0 millions de dollars, soit un montant inférieur au niveau fixé comme objectif, à savoir 200,0 millions de dollars. En 2014, ce dernier a été porté de 70,0 millions de dollars à 200,0 millions de dollars (décision 2014/EB.2/4).
173. Au 31 décembre 2015, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 96,6 millions de dollars (211,6 millions de dollars en 2014).

#### 2.15.4 Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes

174. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
175. Les allocations approuvées par le Conseil d'administration versées en 2015, d'un montant de 87,2 millions de dollars, concernent: a) la deuxième session ordinaire du Conseil de novembre 2014, à laquelle le Conseil a approuvé l'utilisation d'un crédit supplémentaire du Compte de péréquation des dépenses AAP indiqué dans le Plan de gestion pour 2015-2017 en faveur des initiatives internes d'importance primordiale, d'un montant total de 9,2 millions de dollars (décision 2014/EB.2/4); et b) la session annuelle du Conseil de mai 2015, à laquelle le Conseil a approuvé des transferts du Compte de péréquation des dépenses AAP en faveur du CII (50,0 millions de dollars), du Fonds pour le programme de promotion de la santé (10,0 millions de dollars) et pour financer des initiatives internes d'importance primordiale (18,0 millions de dollars), pour un total de 78,0 millions de dollars (décision 2015/EB.A/12).
176. Le reliquat de crédits provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP approuvés par le Conseil au cours des exercices précédents, soit 2,3 millions de dollars, a été reversé à ce compte en 2015 conformément à l'article 9.9 du Règlement financier.
177. Le surplus des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré, soit 33,4 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP en 2015 (76,0 millions de dollars d'excédent en 2014).
178. Au 31 décembre 2015, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 138,3 millions de dollars.
179. Comme approuvé dans le Plan de gestion du PAM pour 2016-2018 (décision 2015/EB.2/5), il a été prélevé sur ce solde début 2016 un montant de 20,0 millions de dollars pour financer des initiatives internes d'importance primordiale et l'initiative Excellence en matière de coûts.

### Note 3: Produits

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>3.1 Contributions en espèces</b>		
Contributions aux coûts directs	4 005,1	4 601,1
Contributions aux CAI	313,9	354,7
<b>Total partiel</b>	<b>4 319,0</b>	<b>4 955,8</b>
<b>Moins:</b>		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(71,1)	(78,0)
<b>Total des contributions en espèces</b>	<b>4 247,9</b>	<b>4 877,8</b>
<b>3.2 Contributions en nature</b>		
Contributions en nature sous forme de produits	535,2	453,5
Contributions en nature sous forme de services et de produits non alimentaires	33,4	53,7
<b>Total partiel</b>	<b>568,6</b>	<b>507,2</b>
<b>Plus (moins):</b>		

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<i>En millions de dollars</i>	
Augmentation (réduction) des produits provenant des contributions	(8,8)	(3,9)
<b>Total des contributions en nature</b>	<b>559,8</b>	<b>503,3</b>
<b>3.3 Écarts de change</b>	<b>(34,1)</b>	<b>(64,7)</b>
<b>3.4 Rendement des placements</b>		
Gains nets (pertes nettes) réalisés sur les placements	(24,1)	(8,0)
Gains nets (pertes nettes) latents sur les placements	6,0	(12,4)
Rendement des placements	21,8	21,5
<b>Rendement total des placements</b>	<b>3,7</b>	<b>1,1</b>
<b>3.5 Autres produits</b>		
Produits de la fourniture de biens et services	102,6	114,1
Produits accessoires	31,0	18,8
<b>Total des autres produits</b>	<b>133,6</b>	<b>132,9</b>
<b>Total des produits</b>	<b>4 910,9</b>	<b>5 450,4</b>

180. Les produits provenant des contributions sont ajustés sur la base des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et des provisions pour remboursements aux donateurs (Note 2.10). Les montants effectifs des remboursements et des réductions des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques dont il s'agit.
181. Les contributions en nature représentent les contributions de produits alimentaires, de services ou de produits non alimentaires confirmées pendant l'exercice.
182. Les produits provenant de contributions comptabilisés en 2015 et représentant des ressources destinées à être utilisées dans les années à venir (avec les chiffres comparatifs pour 2014) sont présentés ci-dessous:

	<i>Applicable aux années</i>				
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Total</b>
	<i>En millions de dollars</i>				
<b>Produits de contributions pour les années futures comptabilisés en 2015</b>	-	122,9	20,7	1,9	145,5
<b>Produits de contributions pour les années futures comptabilisés en 2014</b>	<b>180,2</b>	<b>59,1</b>	<b>11,8</b>	-	<b>251,1</b>

183. Au cours de l'exercice 2015, les autres produits perçus se sont montés à 133,6 millions de dollars, dont 102,6 millions de dollars ont été générés par la fourniture de biens et services (114,1 millions de dollars au 31 décembre 2014) et 31,0 millions de dollars correspondent à des produits accessoires (18,8 millions de dollars au 31 décembre 2014). Les produits provenant de la fourniture de biens et services relevaient principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et le compte spécial des services logistiques. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.



**Note 4: Charges**

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
4.1 <b>Transferts de type monétaire remis</b>	<b>679,1</b>	<b>845,6</b>
4.2 <b>Produits alimentaires distribués</b>	<b>1 784,1</b>	<b>1 988,5</b>
4.3 <b>Services de distribution et services connexes</b>	<b>635,9</b>	<b>650,4</b>
4.4 <b>Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel</b>		
Personnel recruté aux niveaux international et national	596,3	691,3
Consultants	70,3	58,1
Volontaires des Nations Unies	4,9	4,5
Personnel temporaire	78,3	79,1
Autres dépenses de personnel	20,8	17,6
<b>Total des traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel</b>	<b>770,6</b>	<b>850,6</b>
4.5 <b>Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement</b>		
Télécommunications et technologies de l'information	12,5	10,0
Matériel	87,4	85,1
Fournitures de bureau et biens consommables	40,2	50,3
Charges courantes (électricité, etc.)	8,1	10,4
Entretien et exploitation des véhicules	19,1	27,7
<b>Total des fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement</b>	<b>167,3</b>	<b>183,5</b>
4.6 <b>Services contractuels et autres services</b>		
Opérations de transport aérien	312,8	278,0
Autres services contractuels	216,1	182,9
Services liés aux télécommunications/technologies de l'information	32,9	35,2
Services de sécurité et autres	50,0	43,6
Contrats de location	33,2	33,1
<b>Total des services contractuels et autres services</b>	<b>645,0</b>	<b>572,8</b>
4.7 <b>Charges financières</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>
4.8 <b>Dépréciation et amortissement</b>	<b>52,4</b>	<b>50,3</b>
4.9 <b>Autres charges</b>		
Services d'entretien	8,0	6,4
Assurances	4,0	6,5
Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	2,6	2,4
Provisions pour créances douteuses et dépréciation	24,6	23,4
Formation et réunions	33,9	25,7
Divers	6,6	6,1
<b>Total des autres charges</b>	<b>79,7</b>	<b>70,5</b>
<b>Total des charges</b>	<b>4 816,3</b>	<b>5 214,6</b>

184. En 2015, les montants remis au titre de transferts de type monétaire ont représenté au total 679,1 millions de dollars (845,6 millions de dollars en décembre 2014).
185. En 2015, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 1 784,1 millions de dollars (1 988,5 millions de dollars en décembre 2014).
186. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes après livraison, soit 11,6 millions de dollars (11,8 millions de dollars en décembre 2014) (Note 9).
187. Conformément aux principes comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants. Au 31 décembre 2015, des produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants d'une valeur de 70,6 millions de dollars (98 653 tonnes) n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires (84,2 millions de dollars ou 122 788 tonnes au 31 décembre 2014).
188. Le coût des distributions et des services connexes représentent le coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi que le coût de leur distribution.
189. Les traitements, salaires et prestations dues aux employés et les autres dépenses afférentes au personnel du PAM couvrent les montants versés aux fonctionnaires du PAM, aux consultants et aux titulaires de contrats de service. Les autres dépenses de personnel comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les mesures d'incitation.
190. Les fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.
191. Les autres charges incluent l'entretien des installations, les assurances, les dépenses liées aux réunions, les provisions pour créances douteuses et la dépréciation des stocks.

### **Note 5: État des flux de trésorerie**

192. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

### **Note 6: États comparatifs des montants budgétisés et des montants effectifs**

193. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.
194. Comme l'exige la norme IPSAS 24, Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, en indiquant séparément les différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les entités. Les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
195. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour 2015–2017, qui ventile le budget par année.

196. À compter de 2015, l'État V comprend une nouvelle colonne – Plan hiérarchisé – qui correspond au plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues compte tenu du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus. Le plan hiérarchisé est décrit dans le Plan de gestion et comprend le Plan de travail hiérarchisé provisoire pour ce qui est des coûts directs d'une part et le budget des coûts d'administration et d'appui aux programmes et celui des initiatives internes d'importance primordiale pour ce qui est des coûts indirects de l'autre (Plan de gestion pour 2015-2017 approuvé par le Conseil en novembre 2014). L'accroissement du budget final de 18,0 millions de dollars, soit de 9,2 millions de dollars à 27,2 millions de dollars a été approuvé dans le document du Conseil intitulé "Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM" (WFP/EB.A/2015/6-D/1).
197. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final, le budget final et les montants effectifs, et entre le plan hiérarchisé et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique Analyse des résultats financiers et budgétaires de la déclaration de la Directrice exécutive.
198. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes.
199. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.
200. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers mais, comme il s'agit de ressources extrabudgétaires, ne figurent pas dans le budget.
201. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds qui n'apparaissent pas dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs font partie des différences de présentation.
202. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015:

	2015			Total
	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	
	<i>En millions de dollars</i>			
<b>Montant effectif sur une base comparable (État V)</b>	<b>(4 766,1)</b>	-	-	<b>(4 766,1)</b>
Différences de bases d'établissement	(0,4)	(22,1)	(35,0)	(57,5)
Différences de présentation	4 932,9	-	-	4 932,9
Différences d'entités	(159,1)	-	-	(159,1)
<b>Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)</b>	<b>7,3</b>	<b>(22,1)</b>	<b>(35,0)</b>	<b>(49,8)</b>

## Note 7: Information sectorielle

### Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2015				2014	
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
<i>En millions de dollars</i>						
<b>ACTIFS</b>						
<b>Actifs courants</b>						
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	996,9	289,5	303,0	-	1 589,4	1 676,0
Contributions à recevoir	2 088,5	73,5	71,4	-	2 233,4	2 099,8
Stocks	553,6	87,1	9,4	-	650,1	578,6
Autres comptes débiteurs	58,8	460,5	6,8	(416,7)	109,4	122,2
	<b>3 697,8</b>	<b>910,6</b>	<b>390,6</b>	<b>(416,7)</b>	<b>4 582,3</b>	<b>4 476,6</b>
<b>Actifs non courants</b>						
Contributions à recevoir	13,7	19,1	3,7	-	36,5	93,1
Placements à long terme	-	462,3	-	-	462,3	448,9
Immobilisations corporelles	100,4	41,1	3,0	-	144,5	125,2
Immobilisations incorporelles	0,1	5,1	-	-	5,2	8,9
	<b>114,2</b>	<b>527,6</b>	<b>6,7</b>	<b>-</b>	<b>648,5</b>	<b>676,1</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>3 812,0</b>	<b>1 438,2</b>	<b>397,3</b>	<b>(416,7)</b>	<b>5 230,8</b>	<b>5 152,7</b>
<b>PASSIFS</b>						
<b>Passifs courants</b>						
Dettes et charges à payer	434,2	418,1	78,2	(416,7)	513,8	535,9
Provisions	2,3	-	3,4	-	5,7	6,2
Prestations dues aux employés	-	10,6	-	-	10,6	10,4
Prêts	-	5,8	-	-	5,8	32,8
	<b>436,5</b>	<b>434,5</b>	<b>81,6</b>	<b>(416,7)</b>	<b>535,9</b>	<b>585,3</b>
<b>Passifs non courants</b>						
Prestations dues aux employés	-	601,9	-	-	601,9	555,1
Prêt à long terme	-	83,8	-	-	83,8	89,6
	<b>-</b>	<b>685,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>685,7</b>	<b>644,7</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>436,5</b>	<b>1 120,2</b>	<b>81,6</b>	<b>(416,7)</b>	<b>1 221,6</b>	<b>1 230,0</b>
<b>ACTIFS NETS</b>	<b>3 375,5</b>	<b>318,0</b>	<b>315,7</b>	<b>-</b>	<b>4 009,2</b>	<b>3 922,7</b>
<b>SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES</b>						
Soldes des fonds	3 375,5	19,5	315,7	-	3 710,7	3 591,3
Réserves	-	298,5	-	-	298,5	331,4
<b>TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2015</b>	<b>3 375,5</b>	<b>318,0</b>	<b>315,7</b>	<b>-</b>	<b>4 009,2</b>	<b>3 922,7</b>
<b>TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2014</b>	<b>3 167,1</b>	<b>433,9</b>	<b>321,7</b>	<b>-</b>	<b>3 922,7</b>	

**Note 7.2: État des résultats financiers par secteur**

	2015				2014	
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
<i>En millions de dollars</i>						
<b>PRODUITS</b>						
Contributions en espèces	3 516,9	580,6	150,4	-	4 247,9	4 877,8
Contributions en nature	546,2	13,0	0,6	-	559,8	503,3
Écart de change	(22,5)	(8,4)	(3,2)	-	(34,1)	(64,7)
Rendement des placements	-	3,4	0,3	-	3,7	1,1
Autres produits	107,9	630,8	(0,2)	(604,9)	133,6	132,9
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 148,5</b>	<b>1 219,4</b>	<b>147,9</b>	<b>(604,9)</b>	<b>4 910,9</b>	<b>5 450,4</b>
<b>CHARGES</b>						
Transferts de type monétaire remis	675,9	-	3,2	-	679,1	845,6
Produits alimentaires distribués	1 765,7	397,3	23,0	(401,9)	1 784,1	1 988,5
Services de distribution et services connexes	633,3	11,7	10,3	(19,4)	635,9	650,4
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	432,6	287,5	62,2	(11,7)	770,6	850,6
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	140,1	40,8	19,3	(32,9)	167,3	183,5
Services contractuels et autres services	576,0	144,7	31,1	(106,8)	645,0	572,8
Charges financières	-	2,2	-	-	2,2	2,4
Dépréciation et amortissement	33,1	18,1	1,2	-	52,4	50,3
Autres charges	60,1	43,0	8,8	(32,2)	79,7	70,5
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 316,8</b>	<b>945,3</b>	<b>159,1</b>	<b>(604,9)</b>	<b>4 816,3</b>	<b>5 214,6</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE 2015</b>	<b>(168,3)</b>	<b>274,1</b>	<b>(11,2)</b>	<b>-</b>	<b>94,6</b>	<b>235,8</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE 2014</b>	<b>95,1</b>	<b>179,3</b>	<b>(38,6)</b>	<b>-</b>	<b>235,8</b>	

203. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements à court terme sont présentés dans une rubrique distincte dans l'État de la situation financière, mais dans une seule et même rubrique dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

	2015	2014
<i>En millions de dollars</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	772,2	822,0
Placements à court terme	817,2	854,0
<b>Total de la trésorerie et des placements à court terme</b>	<b>1 589,4</b>	<b>1 676,0</b>

204. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.

205. Sur la valeur totale de 144,5 millions de dollars des immobilisations corporelles au 31 décembre 2015 (125,2 millions de dollars au 31 décembre 2014), un montant de 62,0 millions de dollars représente les acquisitions, après déduction des sorties en 2015 (49,9 millions de dollars au 31 décembre 2014).
206. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

## Note 8: Engagements et imprévus

### Note 8.1: Engagements

#### 8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers:		
Moins de 1 an	36,4	37,0
De 1 à 5 ans	30,3	42,6
Plus de 5 ans	2,2	5,6
<b>Total des engagements afférents aux baux immobiliers</b>	<b>68,9</b>	<b>85,2</b>

207. Au 31 décembre 2015, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 19 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 26 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 an à 5 ans" (23 pour cent et 43 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2014). Le bail peut être reconduit si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte.

#### 8.1.2 Autres engagements

208. Au 31 décembre 2015, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2015	2014
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	208,8	275,7
Transport – produits alimentaires	126,8	116,5
Services	110,3	88,8
Articles non alimentaires	58,7	57,5
Équipement	7,7	14,5
<b>Total des engagements non réglés</b>	<b>512,3</b>	<b>553,0</b>

209. Conformément à la norme IPSAS 1 concernant la comptabilité d'exercice et au principe d'exécution, les engagements devant donner lieu à des charges futures ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ces engagements seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

### Note 8.2: Actifs et passifs éventuels ou découlant d'obligations juridiques

210. Il existe un passif éventuel non négligeable correspondant à un remboursement d'un montant de 17 millions de dollars demandé par un donateur. Cette demande a été formulée en raison de problèmes concernant l'exécution d'un programme, auxquels le PAM s'emploie à remédier en concertation avec le Gouvernement de ce pays donateur. En attendant qu'une solution définitive

soit apportée à ce problème, aucune dépense n'a été engagée au titre de la contribution de ce donateur.

211. Il existe un actif éventuel significatif découlant d'une sentence arbitrale rendue en 2010, comme indiqué ci-après.
212. En 2005, il a été constaté que deux employés du Bureau régional du PAM en Afrique du Sud avaient commis des actes de fraude entraînant une perte d'une valeur d'environ 6,0 millions de dollars. Un procès au pénal a débuté en 2008 et les autorités sud-africaines ont saisi les avoirs connus des employés, dont la valeur serait de 40 millions de rand sud-africains (approximativement 2,6 millions de dollars au 31 décembre 2015).
213. Parallèlement aux poursuites pénales, le PAM a aussi engagé une procédure d'arbitrage à l'encontre des deux employés pour recouvrer les fonds détournés, dans le but de faire valoir les droits du PAM sur les biens saisis, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. En janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité de la demande, soit environ 5,5 millions de dollars, plus intérêts et frais de justice. L'ONU et la FAO ayant accédé à la demande de levée de l'immunité, le PAM a saisi la Haute Cour de l'Afrique du Sud afin de rendre cette sentence arbitrale exécutoire en Afrique du Sud, décision qui a été obtenue en octobre 2011 et qui est désormais définitive.
214. En décembre 2012, les deux employés ont été jugés coupables et condamnés à une peine de prison de 25 ans. En octobre 2013, le tribunal a rejeté leurs demandes d'autorisation d'interjeter appel de la déclaration de culpabilité et de la condamnation. Les employés ont l'intention de faire appel auprès de la juridiction immédiatement supérieure et, en attendant, l'un d'entre eux a déposé deux requêtes relatives aux procédures pénales en cours à la Haute Cour de l'Afrique du Sud.
215. La décision arbitrale ne peut devenir exécutoire qu'au terme de la procédure pénale, appel compris. À ce stade, le PAM interviendra en vertu des sections pertinentes de la loi sur la prévention du crime organisé afin de recouvrer les sommes en litige.

### **Note 9: Pertes, versements à titre gracieux et passation d'avoirs par profits et pertes**

216. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".
217. L'on trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de numéraire, de produits alimentaires et d'autres biens enregistrés en 2015.

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<i>En millions de dollars</i>	
Versements à titre gracieux	0,1	-
Contributions à recevoir	3,9	4,4
Pertes de produits alimentaires	11,6	11,8
Pertes de produits non alimentaires	0,3	0,2
Pertes d'autres biens et de numéraire	0,2	0,2
	<i>En tonnes</i>	
Pertes de produits (quantité)	14 277	17 220

218. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie au remboursement des frais encourus sur le terrain dans les situations d'urgence et à d'autres problèmes sérieux rencontrés par le personnel du PAM. La ligne "contributions à recevoir" se rapporte à la passation par profits

et pertes de montants à percevoir des donateurs. Les pertes de produits alimentaires sont intervenues après l'arrivée des denrées alimentaires dans le pays bénéficiaire. Les pertes d'articles non alimentaires ont principalement eu lieu à l'entreposage. Les pertes d'autres biens et de numéraire se rapportent principalement à la passation par pertes et profits d'un montant à percevoir au titre d'autres sommes dues par des clients et des prestataires de services.

219. Les cas de fraude signalés en 2015 comprenaient des fraudes commises par des fournisseurs et des partenaires, et des détournements de numéraire par des agents du PAM et des tiers, d'une valeur de 1 182 152 dollars, dont 234 174 dollars ont été recouvrés à ce jour (850 436 dollars, dont aucun montant n'a été recouvré en 2014).

## Note 10: Information concernant les parties liées et les principaux dirigeants

### Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Principaux dirigeants, 2015	7	6	1,1	0,6	0,3	2,0	0,2
Principaux dirigeants, 2014	5	5	1,1	0,4	0,2	1,7	0,2

220. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les Sous-Directeurs exécutifs et le Chef de cabinet ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM.

### Note 10.2: Autres membres de la haute direction

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Rémunération et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Autres membres de la haute direction, 2015	40	31	4,7	2,5	1,2	8,4	1,5
Autres membres de la haute direction, 2014	33	27	5,0	2,1	1,1	8,2	1,2

221. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis qui doivent, en application de la norme IPSAS 20, Information relative aux parties liées, être communiqués pour les principaux dirigeants, des informations similaires sont également fournies, dans un souci d'exhaustivité et de transparence, pour d'autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.
222. Les tableaux ci-dessus indiquent le nombre de postes et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
223. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants et aux autres membres de la haute direction comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation-logement, l'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme dues aux employés et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.



224. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi et à d'autres prestations à long terme qui sont semblables à celles des autres employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces prestations dues aux employés sont exposées dans la Note 2.11. Les principaux dirigeants cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.
225. En 2015, la rémunération versée à des membres de la famille immédiate d'autres membres de la haute direction s'est montée à 0,7 million de dollars (0,8 million de dollars en 2014). Aucun versement d'indemnités n'a été effectué à des membres de la famille immédiate de membres clés de la haute direction en 2015 and 2014.
226. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel et tous les fonctionnaires du PAM peuvent en bénéficier.

### Note 11: Accords avec des tierces parties

Rapprochement des accords avec des tierces parties	2015		2014	
	<i>En millions de dollars</i>			
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier</b>		<b>6,5</b>		<b>21,6</b>
Réintégration: provision pour créances douteuses		0,3		0,3
Nouveaux accords conclus avec des tierces parties en cours d'exercice	85,4		75,2	
Moins: montants reçus/apports pendant l'exercice	(57,3)	28,1	(80,7)	(5,5)
Charges à payer au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice	(85,4)		(69,9)	
Moins: décaissements/déductions effectués pendant l'exercice	50,8	(34,6)	60,3	(9,6)
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 2.5)		0,3		6,8
Provisions pour créances douteuses		-		(0,3)
<b>Solde de clôture au 31 décembre</b>		<b>0,3</b>		<b>6,5</b>

227. Un accord avec une tierce partie est un contrat juridiquement contraignant entre le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.
228. Le tableau ci-dessus, qui indique le mouvement des opérations effectuées au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice 2015, fait apparaître un solde débiteur net des tierces parties de 0,3 million de dollars (6,5 millions de dollars au 31 décembre 2014).

### Note 12: Événements postérieurs à la date de clôture

229. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2015. À la date de signature des présents états financiers par le Commissaire aux comptes, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

## Section II

---

**Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde****Shashi Kant Sharma****N° 468/18-IR/2016  
Le 5 mai 2016****Madame la Directrice exécutive,****Rapport d'audit établi par le Commissaire aux comptes relatif aux états financiers du  
Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

J'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui m'ont été soumis conformément à l'article 13.3 du Règlement financier. J'ai procédé à leur vérification et formulé une opinion à leur sujet. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'audit, que je vous invite à faire parvenir au Conseil d'administration.

Je tiens à exprimer mes remerciements pour la coopération et le concours qui m'ont été apportés à cet égard.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération



**Shashi Kant Sharma**  
**Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde**  
**Commissaire aux comptes**

**Mme Ertharin Cousin**  
**Directrice exécutive**  
**Programme alimentaire mondial**  
**Via Cesare Giulio Viola 68/70**  
**00148 Rome**  
**Italie**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**À l'attention du**

**Conseil d'administration du**

**Programme alimentaire mondial**

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons procédé à la vérification des états financiers ci-joints du Programme alimentaire mondial (PAM), qui comprennent l'État de la situation financière au 31 décembre 2015 ainsi que l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net, l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, accompagnés de notes afférentes aux états financiers.

### **Responsabilité de la direction concernant les états financiers**

Il incombe à la direction d'établir les états financiers et de les présenter de manière fidèle, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il est notamment de sa responsabilité: a) de concevoir, de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne permettant d'établir et de présenter des états financiers qui reflètent fidèlement la situation du Programme et ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs; b) de sélectionner et appliquer des méthodes comptables appropriées; et c) de procéder à des estimations comptables qui soient raisonnables, eu égard aux circonstances.

### **Responsabilité du Commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'émettre une opinion au sujet de ces états financiers, sur la base de nos vérifications. Nous avons procédé à ces vérifications conformément aux Normes

internationales d'audit, selon lesquelles nous sommes tenus de respecter les règles déontologiques, ainsi que de planifier et de conduire nos vérifications de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Un audit consiste à appliquer des procédures afin d'obtenir des éléments permettant de vérifier les montants et informations présentées dans les états financiers. Les modalités en sont laissées à l'appréciation du Commissaire aux comptes, qui les détermine notamment sur la base de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs. Pour évaluer ces risques, le Commissaire aux comptes prend en considération les mécanismes de contrôle interne sur lesquels s'appuie l'entité pour établir et présenter des états financiers qui reflètent fidèlement sa situation financière, et ce, afin de concevoir des procédures de vérification appropriées, compte tenu des circonstances, mais sans chercher à exprimer une opinion sur l'efficacité de ces mécanismes. Un audit consiste également à déterminer si les méthodes comptables utilisées sont appropriées et si les estimations comptables faites par la direction sont raisonnables, ainsi qu'à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments qui ressortent des vérifications que nous avons effectuées constituent une base suffisante et appropriée pour formuler notre opinion.

## **Opinion**

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2015, ainsi que les résultats financiers et les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux normes IPSAS.

## **Rapport sur l'application des autres prescriptions réglementaires et statutaires**

En outre, à notre avis, les opérations du Programme alimentaire mondial dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de nos vérifications ont été, à tous égards importants, effectuées conformément au Règlement financier du PAM.

Nous avons également rédigé un rapport détaillé portant sur la vérification des opérations du Programme alimentaire mondial, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.



**Shashi Kant Sharma**  
**Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde**  
**Commissaire aux comptes**

**New Delhi, Inde,**  
**le 5 mai 2016**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a été nommé Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial (PAM) pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016.

Sa mission consiste à donner au Conseil d'administration du PAM une assurance indépendante et à apporter une valeur ajoutée à la gestion du PAM en formulant des recommandations constructives.

Pour de plus amples informations, prière de contacter:

M. Stephen Hongray  
Directeur du Bureau du Commissaire  
aux comptes  
Programme alimentaire mondial  
Via Cesare Giulio Viola, 68/70  
00148 Rome, Italie

Tél.: 0039-06-6513-2392

Courriel: [stephen.hongray@wfp.org](mailto:stephen.hongray@wfp.org)

**Rapport du  
Commissaire aux comptes sur les  
états financiers du**

**Programme alimentaire mondial**

**pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**



सत्यमेव जयते

## Résultats de l'audit

1. Nous avons vérifié les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit.

2. À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du PAM au 31 décembre 2015, ainsi que ses résultats financiers pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015. Le PAM a établi et présenté les états financiers conformément aux dispositions des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

## Notre programme de travail

3. Notre programme de travail pour la période 2015-2016 a été présenté au Conseil d'administration à sa session de novembre 2015. Les rapports récapitulant nos activités d'audit opérationnel portaient sur les aspects suivants:

- l'alimentation scolaire; et
- le Service du transport aérien du PAM

4. Ces deux rapports ont été établis pour la session de juin 2016 du Conseil d'administration, comme prévu dans le Plan de travail.

5. Outre ces rapports d'audit opérationnel, notre programme de travail prévoyait des visites sur le terrain dans neuf des 81 bureaux de pays et trois des six bureaux régionaux<sup>1</sup>. Nous avons passé en revue les opérations dans ces bureaux extérieurs, et avons également entrepris de soumettre à des vérifications approfondies un échantillon d'opérations sélectionnées en fonction d'une évaluation des risques dans le cadre de chacun des audits effectués sur le terrain. À l'issue de chaque audit, nous avons transmis au Secrétariat une lettre d'observations exposant nos conclusions et nos recommandations.

---

<sup>1</sup> Nos travaux ont porté sur les bureaux du PAM au Bhoutan, en Colombie, au Honduras, au Kenya, au Niger, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Tchad, ainsi que sur les bureaux régionaux de Johannesburg, de Nairobi et de Panama.



## **Le présent rapport**

**6.** Le présent rapport porte sur les résultats de l'audit financier réalisé au Siège du PAM. Il propose: a) une évaluation des résultats obtenus par le PAM au regard de paramètres opérationnels et financiers essentiels; et b) des observations portant sur les états financiers. Compte tenu de nos observations, la direction a procédé à une révision des états financiers qui a diminué l'excédent de l'exercice de 3,4 millions de dollars, et a modifié sept éléments présentés dans les Notes afférentes aux états financiers. En outre, nous avons dans le présent rapport formulé quatre recommandations. Nous avons également examiné l'état d'avancement la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de notre audit financier portant sur les exercices précédents.

## **I. Introduction**

1. L'audit du Programme alimentaire mondial (PAM) a été confié au Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier et au Mandat additionnel pour la vérification externe des comptes figurant en annexe audit règlement. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.

2. Les principaux objectifs des vérifications que nous avons menées consistaient à s'assurer que les états financiers annuels:

- présentaient fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du PAM au 31 décembre 2015 et ses résultats financiers pour l'exercice 2015;
- étaient établis conformément au Règlement financier et aux méthodes comptables du PAM; et
- étaient conformes aux normes IPSAS.

3. Nos travaux d'audit ont consisté à examiner les états financiers, ainsi que les pièces justificatives et les informations disponibles dans deux systèmes informatiques:

- la deuxième version du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II), une application informatique SAP utilisée pour la comptabilité; et
- le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS), une application informatique permettant d'assurer le suivi des stocks.

4. Notre audit a donné lieu à des réunions initiales et à des réunions de bilan avec la haute direction, ainsi qu'à des échanges de vues et des réunions de synthèse avec les fonctionnaires du Département de la gestion des ressources du PAM.

5. Nous avons également analysé un certain nombre de constatations importantes faites durant les vérifications effectuées dans neuf bureaux de pays et trois bureaux régionaux. Enfin, lors de l'élaboration de la version finale du présent rapport, nous avons tenu compte des observations communiquées par la direction aux divers stades de notre audit.

## **II. Responsabilité concernant les états financiers**

6. Il incombe au PAM d'établir les états financiers et de les présenter de manière fidèle, conformément au Manuel concernant l'application des normes IPSAS. Il est notamment de sa responsabilité de concevoir, de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne permettant d'établir et de présenter des états financiers qui reflètent fidèlement la situation du Programme et ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs, de sélectionner et d'appliquer des méthodes comptables appropriées et de procéder à des estimations comptables qui soient raisonnables, eu égard aux circonstances.

## **III. Responsabilité du Commissaire aux comptes**

7. En qualité de Commissaire aux comptes, notre responsabilité est de formuler une opinion au sujet de ces états financiers en nous appuyant sur l'examen des documents comptables et des informations fournies par la direction du PAM. Nous avons procédé à ces vérifications conformément aux Normes internationales d'audit, selon lesquelles nous sommes tenus de respecter les règles déontologiques ainsi que de planifier et de conduire nos vérifications de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives. Tout au long de cet audit, nous avons gardé à l'esprit le mandat du Commissaire aux comptes, tel qu'il figure dans le Règlement financier du PAM.

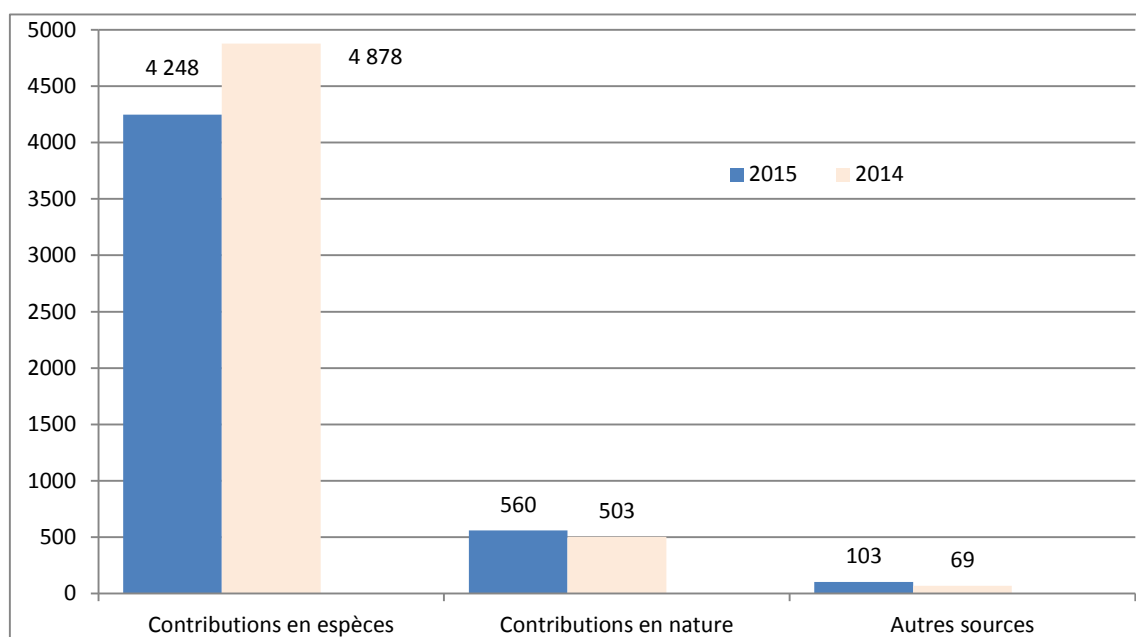
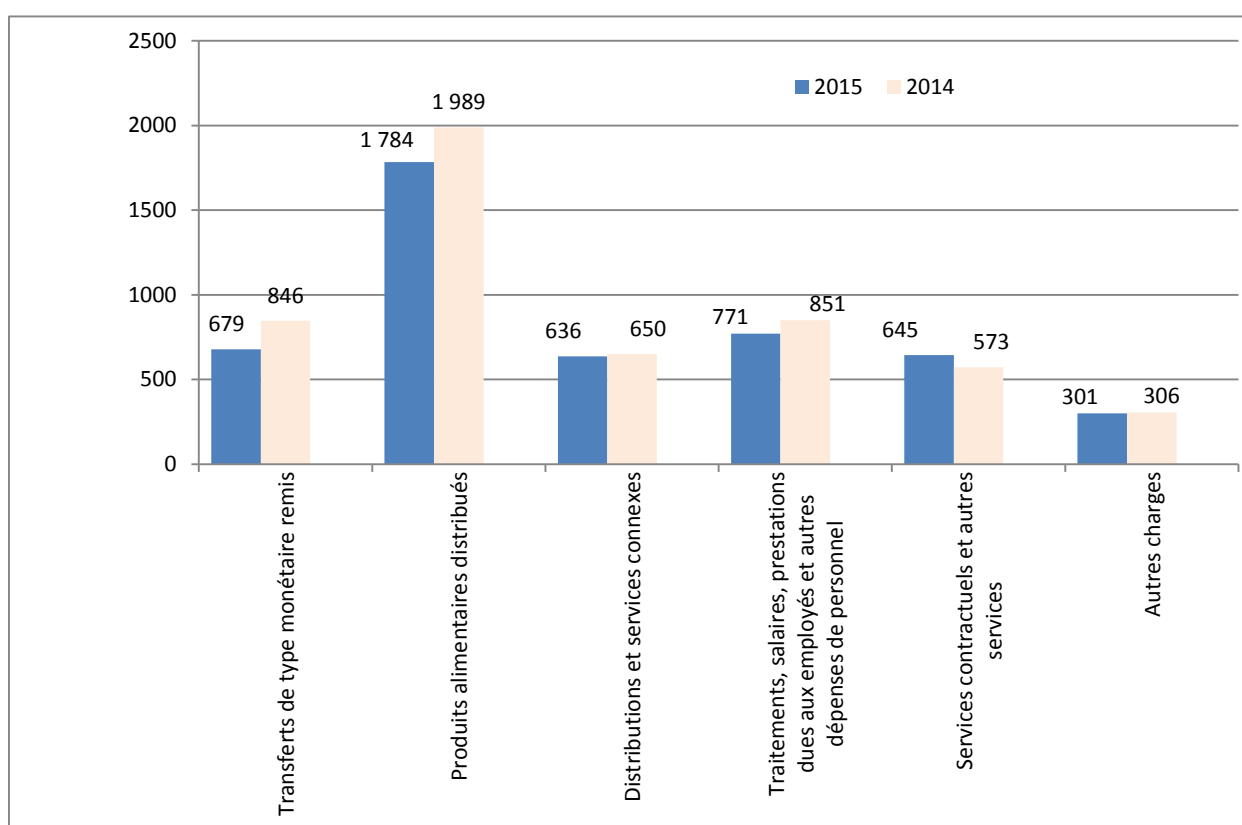
## **IV. Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de 2015**

8. Les vérifications menées pour l'exercice 2015 n'ont fait apparaître, à notre avis, aucune faiblesse ou erreur qui risquerait de compromettre l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. En conséquence, nous avons rendu une opinion sans réserve au sujet des états financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## **V. Résultats au regard d'indicateurs essentiels**

### **Produits et charges**

9. L'analyse comparative des produits et des charges de 2014 et de 2015 est présentée dans les graphiques 1 et 2 ci-dessous.

**Graphique 1: Produits du PAM (en millions de dollars)****Graphique 2: Charges du PAM (en millions de dollars)**

**10.** L'essentiel des produits provenaient des contributions des donateurs, monétaires et en nature, qui ont représenté au total 97,9 pour cent du total des produits de l'exercice 2015 (98,7 pour cent en 2014). Les autres rentrées provenaient des écarts de change, du rendement

des placements, de la fourniture de biens et de services et d'autres sources telles que la vente de produits endommagés, etc. En 2015, les contributions en espèces équivalaient à 88,4 pour cent du montant total des contributions (90,6 pour cent en 2014).

**11.** En 2015, les dépenses afférentes à l'aide – produits alimentaires et transferts de type monétaire – d'un montant de 2,46 milliards de dollars, ont représenté 51,1 pour cent des charges du PAM (54,3 pour cent en 2014); venaient ensuite les dépenses de personnel qui représentaient 16 pour cent des charges de l'exercice (16,3 pour cent en 2014). Le coût des services contractuels et autres services a représenté 13,4 pour cent des charges (11 pour cent en 2014), les services de distribution et services connexes représentant 13,2 pour cent des charges totales (12,5 pour cent en 2014). Les charges restantes (fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement; formation et réunions; provisions pour créances douteuses; entretien des installations et services; assurances; charges financières; etc.) ont représenté 6,3 pour cent des charges (5,9 pour cent en 2014).

**12.** S'agissant des charges, le montant des transferts de type monétaire et des produits distribués a diminué de 370,9 millions de dollars (13,1 pour cent) par rapport à l'exercice précédent. Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses se rapportant aux traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel ont diminué de 9,4 pour cent en 2015, les fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement de 8,8 pour cent et les activités de distribution et les services connexes de 2,2 pour cent. Les charges se rapportant aux services contractuels et autres services ont augmenté de 12,6 pour cent.

**13.** En 2015, le montant total des produits se chiffrait à 4,91 milliards de dollars, soit un repli de 9,9 pour cent par rapport à 2014 (5,45 milliards de dollars). Si les contributions en espèces ont accusé en 2015 un recul de 629,9 millions de dollars (12,9 pour cent), les contributions en nature ont augmenté de 56,5 millions de dollars (11,2 pour cent). Si un très modeste accroissement a été enregistré pour les autres produits et pour le rendement des placements, de 0,7 million et de 2,6 millions de dollars, par rapport à leurs niveaux de l'exercice précédent (132,9 millions et 1,1 million de dollars, respectivement), les pertes de change ont diminué de 30,6 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent (64,7 millions de dollars).

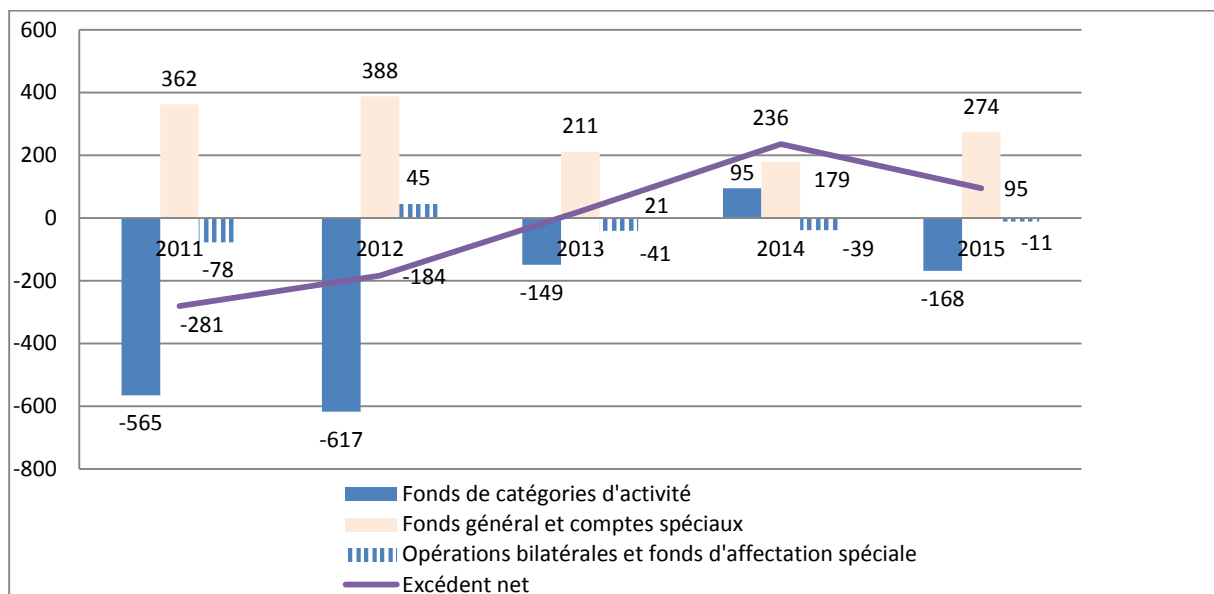
### **Excédent/déficit d'exploitation**

**14.** En application des normes IPSAS, les contributions sont comptabilisées en tant que produits dès lors qu'elles sont confirmées par les donateurs par écrit, et les dépenses sont

inscrites en charges au moment de la fourniture directe des biens et des services par le PAM ou de la remise des produits alimentaires aux partenaires coopérants ou aux prestataires de services aux fins de distribution.

15. L'excédent, ou le déficit, représente la différence entre les produits perçus et les charges supportées par le PAM durant l'exercice. L'excédent net d'exploitation était de 94,6 millions de dollars en 2015, contre un excédent net de 235,8 millions de dollars en 2014. Le graphique 3 illustre l'évolution de la situation financière (excédent ou déficit).

**Graphique 3: Situation financière globale – excédent ou déficit**  
(en millions de dollars)



16. Le tableau 1 présente l'analyse de l'excédent ou du déficit par secteur. L'excédent de 95,1 millions de dollars enregistré en 2014 pour les fonds de catégories d'activités est devenu un déficit de 168,3 millions de dollars en 2015, ce qui reste une nette amélioration par rapport au déficit de 617,1 millions de dollars de 2012.

17. Le déficit observé pour les fonds de catégories d'activités ainsi que pour les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale s'est vu compensé par les excédents du Fonds général et des comptes spéciaux, de sorte que l'excédent net était de 94,6 millions de dollars, contre un excédent de 235,8 millions de dollars en 2014. La diminution de l'excédent de 2015 était principalement imputable à la baisse des produits de 539,5 millions de dollars (9,9 pour cent) qui était supérieure à celle des charges (398,3 millions de dollars ou 7,6 pour cent) par rapport à 2014. Sur les deux exercices 2011 et 2012 uniquement, les déficits des opérations du

PAM avaient atteint des niveaux élevés, et l'on ne peut que se féliciter du retour à l'équilibre entre charges et produits constaté de 2013 à 2015.

<b>TABLEAU 1: RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR POUR LA PÉRIODE 2011-2015 (en millions de dollars)</b>					
<b>Secteurs</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Fonds de catégories d'activités</b>					
Produits	2 894 ,1	3 236 ,1	3 763 ,5	4 649 ,0	4 148,5
Charges	3 458 ,8	3 853 ,2	3 912 ,3	4 553,9	4 316,8
Excédent/déficit	(-) 564,7	(-) 617,1	(-) 148,8	95,1	(-)168,3
<b>Excédent/déficit des autres secteurs</b>					
<b>Fonds général et comptes spéciaux</b>	361,9	388,0	211,1	179,3	274,1
<b>Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale</b>	(-) 77,9	44,8	(-) 41,3	(-) 38,6	(-) 11,2
<b>Excédent/déficit total</b>	<b>(-) 280,7</b>	<b>(-) 184,3</b>	<b>21,0</b>	<b>235,8</b>	<b>94,6</b>

### **Produits, charges et excédent/déficit par secteur**

**18.** Si l'on considère les trois secteurs des activités du PAM, à savoir les fonds de catégories d'activités, le Fonds général et les comptes spéciaux, et les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale, le montant total des contributions a diminué en 2015 par rapport à 2014 pour les deux premiers, mais a progressé pour le troisième.

**19.** S'agissant des fonds de catégories d'activités, les produits ont donc baissé de 4,65 milliards de dollars en 2014 à 4,15 milliards de dollars en 2015 et les charges de 4,55 milliards de dollars en 2014 à 4,32 milliards de dollars en 2015. Il s'ensuit que l'excédent de 95,1 millions de dollars de 2014 s'est transformé en un déficit de 168,3 millions de dollars en 2015.

**20.** Pour le Fonds général et les comptes spéciaux, les produits ont diminué de 91 millions de dollars en 2015, et les charges de 185,8 millions de dollars. Dans ce secteur, l'excédent a augmenté, passant de 179,3 millions de dollars en 2014 à 274,1 millions de dollars en 2015.

**21.** Pour ce qui est des opérations bilatérales et des fonds d'affectation spéciale, le montant total des produits a augmenté de 20,3 millions de dollars et les charges ont diminué, passant de 166,2 millions de dollars en 2014 à 159,1 millions de dollars en 2015. Dans ce secteur, le déficit

a marqué le pas puisqu'il est passé de 38,6 millions de dollars en 2014 à 11,2 millions de dollars en 2015.

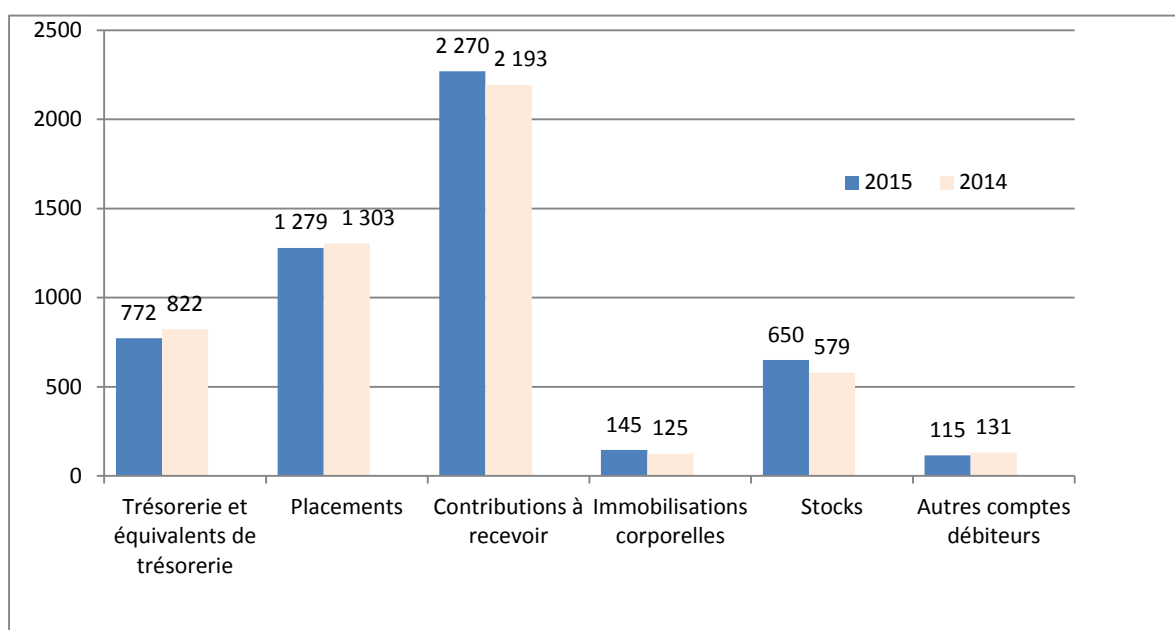
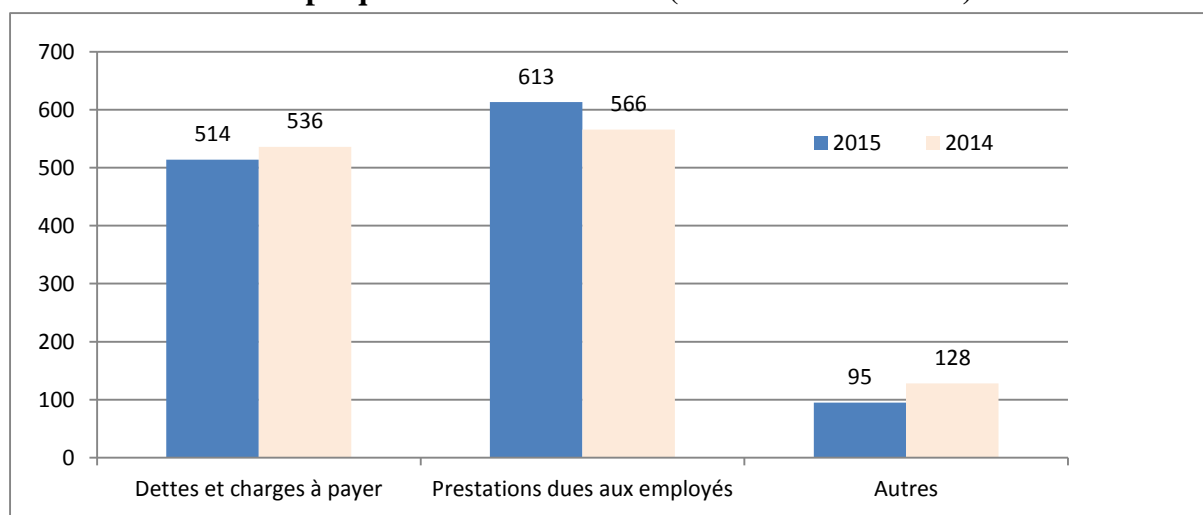
### **Actifs et passifs**

**22.** Le total des actifs a progressé de 78,1 millions de dollars en 2015, passant de 5,15 milliards de dollars en 2014 à 5,23 milliards de dollars en 2015. Des augmentations importantes ont été constatées pour la fraction courante des contributions à recevoir (133,6 millions de dollars), les stocks (71,5 millions de dollars), les immobilisations corporelles (19,3 millions de dollars), tandis qu'un léger recul était observé pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie (49,8 millions de dollars), la fraction non courante des contributions à recevoir (56,6 millions de dollars) et les placements à court terme (36,8 millions de dollars). Les contributions à recevoir (fractions courante et non courante confondues) ont représenté 43,4 pour cent des actifs, suivies par les placements (à court et à long terme), qui correspondaient à 24,5 pour cent du total des actifs.

**23.** Le total des passifs a diminué de 8,4 millions de dollars, passant de 1,23 milliard de dollars en 2014 à 1,22 milliard de dollars en 2015, en raison principalement de la réduction des prêts (27 millions de dollars) ainsi que des dettes et des charges à payer (22,1 millions de dollars). La fraction non courante des passifs se rapportant aux prestations dues aux employés a augmenté de 46,8 millions de dollars, passant de 555,1 millions de dollars en 2014 à 601,9 millions de dollars en 2015.

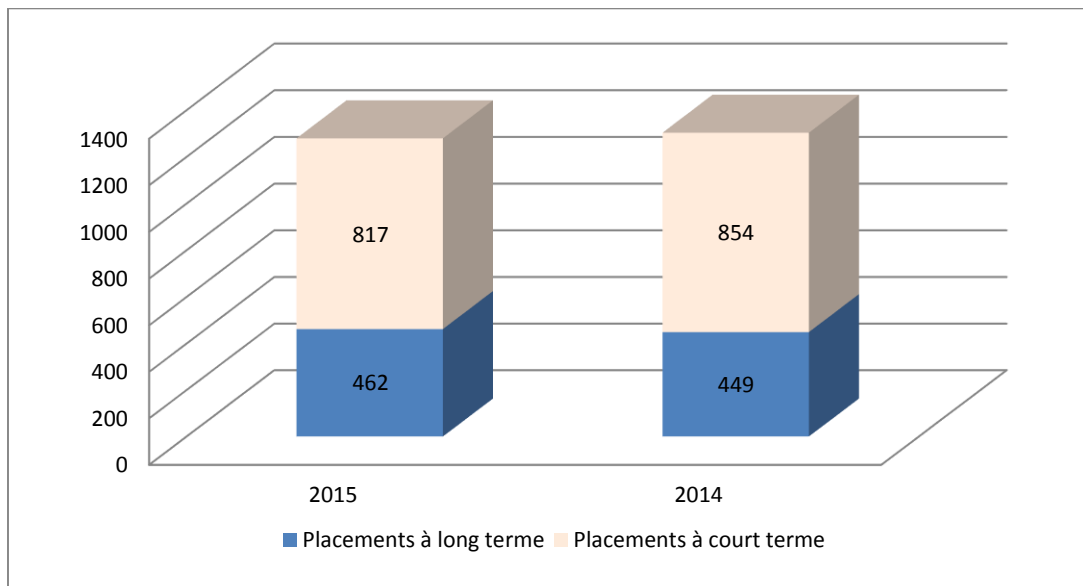
**24.** Sur le total des passifs se rapportant aux prestations dues aux employés (612,5 millions de dollars), un montant de 399,9 millions de dollars (65,3 pour cent) a été imputé aux fonds et projets correspondants, et le solde de 212,6 millions de dollars (34,7 pour cent) au Fonds général. Les dettes et charges à payer et les prestations dues aux employés ont représenté respectivement 42,1 pour cent et 50,1 pour cent du total des passifs. Les actifs nets du PAM après déduction des passifs s'élevaient à 4,01 milliards de dollars à la fin de 2015, soit une progression de 86,5 millions de dollars (2,2 pour cent) par rapport à 2014. La répartition des actifs et des passifs du PAM pour 2014 et 2015 est indiquée dans les graphiques 4 et 5.



**Graphique 4: Actifs du PAM (en millions de dollars)****Graphique 5: Passifs du PAM (en millions de dollars)**

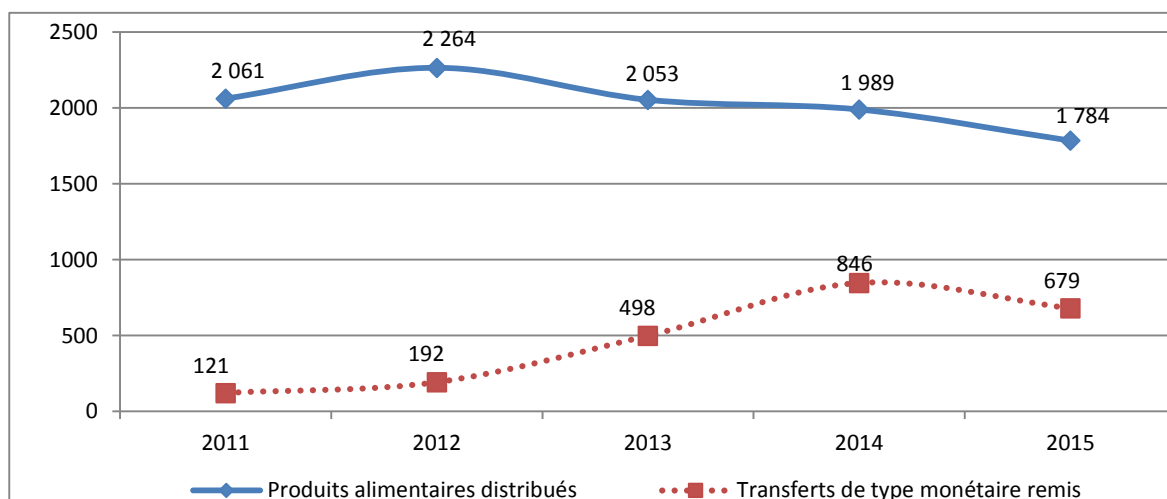
### Placements et rendements

**25.** Le total des placements du PAM atteignait 1,28 milliard de dollars à la fin de 2015 (1,30 milliard de dollars à la fin de 2014), comme l'indique le graphique 6. Au cours de l'année, les placements à long terme ont augmenté (de 2,9 pour cent) et les placements à court terme diminué (de 4,3 pour cent). En 2015, le rendement des placements a progressé de 2,6 millions de dollars.

**Graphique 6: Placements (en millions de dollars)**

### Opérations du PAM

**26.** Les opérations du PAM ont pour objet d'apporter une aide sous forme de produits alimentaires ou de transferts de type monétaire. Le graphique 7 présente les montants de l'aide distribuée en recourant à ces modalités – distribution de produits alimentaires et transferts de type monétaire – pour les cinq années allant de 2011 à 2015; il montre que le PAM a de plus en plus recouru aux transferts de type monétaire, ce qui s'est traduit ces dernières années par une diminution du volume de produits alimentaires distribués et une progression de l'aide alimentaire fournie au moyen de transferts de type monétaire. En 2015, tant les produits alimentaires distribués que les transferts de type monétaire ont enregistré une baisse par rapport à 2014.

**Graphique 7: Opérations du PAM de 2011 à 2015 (en millions de dollars)**

### Soldes des fonds et réserves

27. Au 31 décembre 2015, les réserves du PAM s'établissaient à 298,5 millions de dollars, soit un recul de 32,9 millions de dollars par rapport à 2014 (331,4 millions de dollars). Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions, qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme. Ils représentent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Au 31 décembre 2015, le montant total des soldes des fonds et des réserves s'élevait à 4,01 milliards de dollars, en hausse par rapport à celui de 3,92 milliards de dollars de 2014.

### Exécution du budget

28. L'incertitude inhérente au financement assuré par les donateurs pèse sur le processus budgétaire du PAM. Le budget final du PAM pour 2015 s'établissait à 8,43 milliards de dollars. Le tableau 2, qui fait apparaître le taux d'exécution de différents éléments du budget, montre que ces taux ont dans l'ensemble été faibles, sauf pour le budget administratif et d'appui aux programmes qui sert à financer les coûts d'appui indirects du PAM, lesquels ne sont liés à aucune opération particulière. À titre d'exemple, le taux d'exécution a atteint 53,9 pour cent pour le poste des produits alimentaires, 50,6 pour cent pour les transferts de type monétaire, et 55 pour cent pour le total des coûts directs afférents aux projets. Au total, le taux d'exécution du budget final total s'est élevé à 56,5 pour cent en 2015, contre 58,8 pour cent en 2014.

<b>TABLEAU 2: EXÉCUTION DU BUDGET EN 2015</b>				
<b>Éléments</b>	<b>Budget initial</b>	<b>Budget final</b>	<b>Exécution – 2015 (en %)</b>	<b>Exécution – 2014 (en %)</b>
	<i>(en millions de dollars)</i>			
<b>Produits alimentaires</b>	<b>4 522,6</b>	<b>4 957,5</b>	<b>53,9</b>	<b>56,9</b>
Transferts de vivres	2 568,0	2 871,3	53,3	55,5
Transport extérieur	326,3	300,1	43,0	45,6
Transport terrestre, entreposage et manutention	1 293,6	1 384,3	58,7	60,7
Autres coûts opérationnels directs	334,7	401,8	49,9	64,1
<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>1 746,7</b>	<b>1 541,2</b>	<b>50,6</b>	<b>54,7</b>
Transferts de type monétaire	1 591,7	1 386,9	52,2	56,3
Transferts d'espèces et de bons – autres coûts	155,0	154,3	23,7	24,5

<b>TABLEAU 2: EXÉCUTION DU BUDGET EN 2015</b>				
<b>Éléments</b>	<b>Budget initial</b>	<b>Budget final</b>	<b>Exécution – 2015 (en %)</b>	<b>Exécution – 2014 (en %)</b>
	<i>(en millions de dollars)</i>			
<b>Développement et augmentation des capacités</b>	<b>418,6</b>	<b>617,1</b>	<b>65,5</b>	<b>54,7</b>
Coûts opérationnels directs	<b>6 687,9</b>	<b>7 115,8</b>	<b>54,2</b>	<b>56,2</b>
Coûts d'appui directs	758,0	1003,9	60,8	65,9
<b>Total des coûts directs afférents aux projets</b>	<b>7 445,9</b>	<b>8 119,7</b>	<b>55,0</b>	<b>57,3</b>
Budget administratif et d'appui aux programmes ordinaire	281,8	281,8	99,6	99,5
<b>Initiatives internes d'importance primordiale</b>	<b>9,2</b>	<b>27,2</b>	<b>64,3</b>	<b>95,3</b>
<b>Total des coûts indirects</b>	<b>291,0</b>	<b>309,0</b>	<b>96,5</b>	<b>99,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 736,9</b>	<b>8 428,7</b>	<b>56,5</b>	<b>58,8</b>

29. La direction a indiqué que l'utilisation des crédits budgétaires au cours de l'exercice dépendait du montant, de la date de confirmation et de la prévisibilité des contributions, ainsi que des difficultés propres aux opérations.

#### **VI. Modifications apportées aux états financiers de 2015 compte tenu de l'audit**

30. Au cours de nos travaux, le PAM a apporté certaines modifications ou corrections pour tenir compte de nos indications. Les incidences des changements apportés sont indiquées ci-après au tableau 3.

<b>TABLEAU 3: MODIFICATIONS APPORTÉES ET INCIDENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	
<b>Rubriques/Notes</b>	<b>Incidence à la hausse (+) ou à la baisse (-) (en millions de dollars)</b>
Charges	(+) 3,4
Produits	0
Excédent de l'année	(-) 3,4
Total des actifs	(-) 1,2
Total des passifs	(+) 2,2

Les notes suivantes, qui font partie intégrante des états financiers, ont été modifiées:

- Note 1: Méthodes comptables – paragraphe 40
- Note 2.9: Dettes et charges à payer
- Note 6: États comparatifs des montants budgétisés et des montants effectifs
- Note 7.1: État de la situation financière par secteur
- Note 8.2: Actifs et passifs éventuels ou découlant d'obligations juridiques
- Note 10: Information concernant les parties liées et les principaux dirigeants
- Note ajoutée à l'État III à titre de référence

## VII. Observations de l'audit

### **Constataion en comptes créditeurs du numéraire non distribué au titre de transferts de type monétaire**

**31.** Selon les principes comptables appliqués par le PAM aux fins de la comptabilisation des charges, le numéraire qui a été remis aux partenaires coopérants et aux prestataires de services au titre de transferts de type monétaire le 31 décembre au plus tard mais qui n'a pas encore été distribué, est comptabilisé en comptes débiteurs à la fin de l'exercice.

**32.** Nous avons remarqué que les liquidités non distribuées détenues par des partenaires coopérants et des prestataires de services étaient comptabilisées en comptes débiteurs si les rapports mensuels sur les distributions étaient reçus et que le rapprochement était effectué à la fin de l'exercice à la date butoir fixée au 15 janvier. Le PAM n'a toutefois pas pu confirmer que l'intégralité du numéraire non distribué détenu par des partenaires coopérants et des prestataires de services avait été comptabilisé en comptes débiteurs à la fin de l'exercice, avec inscription d'un crédit correspondant en charges, dans la mesure où le rapport final sur les distributions n'avait dans aucun des cas été disponible dans les bureaux de pays à la date butoir.

**33.** Le PAM a indiqué que les sommes à recevoir de partenaires coopérants pouvaient être de l'ordre de 1,0 million de dollars à 3,0 millions de dollars. Il a accepté d'améliorer les données collectées dans les rapports sur les distributions aux fins de la comptabilisation en fin d'exercice des sommes à recevoir correspondant au numéraire non distribué au titre de transferts de type monétaire détenu par des partenaires coopérants.

**Recommandation 1**

Le PAM pourrait renforcer ses systèmes et procédures afin de recueillir des détails sur le numéraire qui a été remis au titre de transferts de type monétaire à des partenaires coopérants et à des prestataires de services le 31 décembre au plus tard mais qui n'a pas été distribué à cette date, afin de le comptabiliser pleinement dans les états financiers en tant que compte créditeur en fin d'exercice, avec inscription d'un crédit correspondant en charges.

34. La direction a accepté cette recommandation.

### Rapprochement entre les systèmes WINGS II et les systèmes COMPAS et LESS et vérification matérielle des stocks

35. Le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II) du PAM enregistre les transactions relatives aux stocks de produits jusqu'au moment où les stocks sont comptabilisés en charges, tandis que le système COMPAS et le Système d'appui à la gestion logistique (LESS) enregistrent les données sur le mouvement des stocks. Un inventaire physique est réalisé tous les trimestres et un rapprochement des inventaires saisis dans WINGS II et dans COMPAS/LESS effectué. Des vérifications quantitatives des stocks sont également effectuées à la date de clôture des comptes de façon à détecter tout écart, et une écriture de régularisation est effectuée afin de faire correspondre les stocks enregistrés dans le système WINGS et l'inventaire physique.

36. Nous avons observé, comme le montre le tableau 4, que l'écart de stock entre les vérifications physiques et l'inventaire du système progressait depuis cinq ans et se situait à 16 235 tonnes pour 2015.

**Tableau 4: Écart entre inventaires physiques et inventaire du système**

*(en tonnes)*

<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	<b>Inventaire du système</b>	<b>Inventaire physique</b>	<b>Écart</b>
2011	1 241 673	1 233 325	8 348
2012	1 130 513	1 122 066	8 447
2013	1 089 601	1 075 619	13 982
2014	930 707	915 322	15 385
2015	1 161 593	1 145 358	16 235

37. Le PAM a indiqué qu'il renforcerait le processus de rapprochement entre les systèmes WINGS II et COMPAS/LESS et les vérifications physiques des stocks.

***Recommandation 2***

Le PAM pourrait renforcer le processus de rapprochement entre les inventaires du Système mondial et réseau d'information du PAM, du Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits et du Système d'appui à la gestion logistique et les vérifications physiques des stocks.

38. La direction a accepté cette recommandation.

**Provision pour remboursements et pour annulations de contributions – projets au stade de la clôture financière**

39. Le PAM estime le niveau des provisions pour annulations de contributions et pour remboursements d'un exercice sur la base du niveau effectif des montants remboursés et des contributions annulées des cinq années précédentes. Or, les annulations de contributions et les remboursements relatifs aux projets dont la clôture financière est le 31 décembre ne sont pas comptabilisés en attendant la parution du rapport normalisé sur les projets. Nous avons observé que la clôture financière de 98 projets a été effectuée le 31 décembre 2015 ou avant, et sur la base de l'examen final de 83 de ces projets, qu'il existait un solde non utilisé estimé à 8 565 509 dollars, soit un montant susceptible d'être remboursé (1 123 086 dollars) et un montant susceptible d'être annulé (7 442 423 dollars), mais que ces derniers n'avaient pas été pris en compte lors du calcul des provisions.

40. Le PAM a indiqué que le montant final à annuler et à rembourser pouvant encore changer en fonction de l'utilisation des fonds dans le cadre d'autres projets en cours, mais que l'utilisation d'un montant non dépensé d'un projet par un autre pourrait nécessiter l'approbation des donateurs concernés.

41. Nous sommes d'avis que, si les estimations à la date fixée pour les états financiers sont complétées par de nouvelles informations ou des données d'expérience avant que les comptes annuels ne soient prêts, par exemple celles figurant dans les rapports sur la clôture des comptes et ultérieurement lesx rapports normalisés sur les projets comme en l'occurrence, les estimations révisées ou les montants effectifs devraient être inscrits en provisions pour annulation de contributions et pour remboursements, respectivement.

42. Le PAM a indiqué que ces montants étaient pris en compte dans les provisions estimées établies sur une moyenne de cinq ans. Il est convenu qu'il examinerait annulations et remboursements potentiels et en évaluerait l'incidence pour les états financiers à l'occasion de la prochaine clôture des comptes.

***Recommandation 3***

Le PAM pourrait analyser l'incidence potentielle des projets ayant atteint la date de clôture financière afin de prévoir des provisions pour annulations de contributions et pour remboursements au 31 décembre.

43. La direction a accepté cette recommandation.

**Passation des pertes de produits par profits et pertes**

44. L'article 12.4 du Règlement financier stipule que le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs. Cette prescription n'a cependant pas été respectée pour les pertes de produits alimentaires passées par profits et pertes (11,6 millions de dollars). Nous sommes d'avis que tous les montants à passer par profits et pertes devraient être approuvés par le Directeur exécutif, qui doit faire réaliser une enquête approfondie avant de donner son autorisation.

45. Le PAM a indiqué que les processus de contrôle et d'enregistrement des pertes après livraison étaient en place. Sa chaîne d'approvisionnement, ses systèmes d'appui et ses dispositifs de contrôle sont conçus pour éliminer les pertes. Mais, compte tenu des quantités déplacées chaque année, des pertes se produisent. Les enseignements tirés de l'expérience servent à prévenir et à réduire les pertes futures. Le PAM rend compte tous les ans au Conseil d'administration des pertes après livraison dans le Rapport sur les pertes après livraison de la période. Ce rapport donne des informations sur les pertes après livraison, en valeur et en quantité, par site et par cause de la perte. Il indique aussi les montants recouverts. La deuxième partie du rapport passe en revue les mesures et les systèmes qui permettent de prévenir et de réduire les pertes après livraison et d'en améliorer la gestion.



**Recommandation 4**

Le PAM pourrait revoir l'article 12.4 du Règlement financier de façon à garantir qu'il est nécessaire d'obtenir l'approbation par le Directeur exécutif pour passer des pertes de produits alimentaires par profits et pertes.

46. La direction a accepté cette recommandation.

**VIII. Fraude et présomption de fraude**

47. Nous avons noté que les cas de fraude signalés en 2015 au Bureau de l'Inspecteur général concernaient des actes frauduleux commis par des fournisseurs et des partenaires et des vols de numéraire par des agents du PAM et des tiers, pour une valeur totale estimée à 1 182 152 dollars, dont un montant de 234 174 dollars a été recouvré.

**IX. Pertes, versements à titre gracieux et annulations de créances**

48. Nous avons constaté qu'un montant total de 16,1 millions de dollars a été passé par profits et pertes en 2015. Ce total comprend des annulations de contributions à recevoir de 3,9 millions de dollars, qui correspondent à des montants non versés par les donateurs, et des pertes de produits alimentaires, d'un montant de 11,6 millions de dollars correspondant à 14 277 tonnes, qui se sont produites après l'arrivée des denrées alimentaires dans le pays bénéficiaire.

**X. Contrôles internes**

49. Nous sommes satisfaits des travaux préparatoires de la déclaration sur le contrôle interne, instituée au PAM en 2011, dans le cadre desquels la haute direction et l'Inspecteur général ont donné des assurances suffisantes pour confirmer que les contrôles internes ont fonctionné de manière efficace au PAM pendant l'exercice considéré.

**XI. Application des recommandations du Commissaire aux comptes**

50. Nous avons examiné l'ensemble des mesures prises par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations présentées au Conseil d'administration dans nos rapports précédents sur les états financiers du PAM. Toutes les recommandations présentées dans notre rapport d'audit précédent ont été appliquées.

## **XII. Remerciements**

**51.** Nous tenons à faire état de l'esprit de coopération dont la direction et les fonctionnaires du PAM ont fait preuve au cours de nos vérifications.



**Shashi Kant Sharma**  
**Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde**  
**Commissaire aux comptes**  
**le 5 mai 2016**

**ANNEXE I**

<b>Raison sociale</b>		<b>Adresse</b>
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	AON Hewitt Associates	45 Glover Avenue, Suite 1 Norwalk CT 06850-1235 États-Unis d'Amérique
Banquiers principaux	Citibank N.A.	Via dei Mercanti, 12 20121 Milan, Italie
	Standard Chartered Plc	6th Floor, 1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Commissaire aux comptes	Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde	9, Deen Dayal Upadhyay Marg, New Delhi 110124, Inde

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
BMIP	Plan général d'assurance médicale
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
COD	coûts opérationnels directs
COMET	outil des bureaux de pays pour l'efficacité de la gestion
COMPAS	Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits
COSO	Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MICS	Régime de couverture médicale du personnel hors siège recruté sur le plan national
MSCI	Morgan Stanley Capital International
PACE	programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
STRIPS	Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM